

AMÉNAGEMENT, CADRE DE VIE ET PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

DE NOUVEAUX DÉFIS POUR LA SANTÉ DES FRANCILIENS



NOVEMBRE 2018

35.17.04

ISBN 978 27371 2085 5



www.iou-icf.fr



CDOS
SEINE
SAINT-DENIS



CROS
ÎLE-DE
FRANCE



Aménagement, cadre de vie et pratique de l'activité physique et sportive

De nouveaux défis pour la santé des Franciliens

Novembre / 2018

IAU île-de-France

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02
<https://www.iau-idf.fr>

Directeur général : Fouad Awada

Institut régional de développement du sport (IRDS) : Claire Peuvergne, Directrice
Étude réalisée par Claire Peuvergne ; Lorédane Cléret, stagiaire à l'IRDS ; Martin Citarella, conseiller technique
aménagement du territoire au comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis (CDOS 93) et
intervenant pour le comité régional olympique et sportif Île-de-France (CROS Île-de-France) ; Nicolas Notin, chargé de
projet Grand Paris- Urbanisme et Santé à l'Agence régionale de santé Île-de-France (ARS ÎdF)
Maquette réalisée par Nicolas Come-Viney, IRDS
N° d'ordonnancement : 35.17.04

Crédit photo de couverture : ©Julie Sarris IAU-IDF

En cas de citation du document, merci d'en mentionner la source : Auteur (nom, prénom) / Titre de l'étude / IAU îdF / année

Sommaire

Avant-propos	5
Éditoriaux	7
Introduction	11
Axe 1 – Favoriser des espaces vides ou sans usage prédéfini	14
Clichy-sous-Bois, un laboratoire de la ville ludique	15
L’Axe majeur de Cergy-Pontoise	16
Axe 2 – Penser des installations sportives ouvertes à tous les modes de pratique	18
L’Athletics Exploratorium d’Odense	19
Concept d’une salle spécialisée pour tous	21
Axe 3 – Concevoir des équipements hybrides qui mêlent des fonctions du quotidien	22
Le relais sport-santé nature de Bouzy en Champagne	23
Le Plateau Mistral à Grenoble	25
Les écoles élargies	26
Axe 4 – Aménagement temporel et temporaire et activités physiques et sportives	28
Une piscine urbaine d’été et nordique à Strasbourg	30
La baignade en ville : la plage de Meaux	31
Les îles de loisirs, des lieux propices à l’activité physique.....	32
Axe 5 – Les parcours sportifs : laboratoires du sport-santé et de la prise en compte du handicap ?	34
Le parcours Ben Harrati à Canteleu	36
Courbevoie, des parcours « connectés » propices au développement du sport-santé	37
Axe 6 – Faire des friches et de l’urbanisme transitoire des relais de proximité pour la pratique sportive	38
Le Darwin Sporting Club : la pratique sportive au cœur du renforcement du lien social	39
Des friches converties en terrains de sport : Paris, terrain de jeux ?	40
Axe 7 – Accompagner le renfort des modes de circulation douce	42
Pesaro : là où le vélo est aussi un métro	43
Le plan piéton de Strasbourg : fluidité et continuité	45
Apprendre à conduire avec un club sportif...	46
Axe 8 – Genre et aménagement sportif dans l’espace public	48
Genre et aménagement, un guide référentiel à Paris	49
Villiers-le-Bel, prémices d’un urbanisme inclusif	50
L’exemple autrichien	51
Axe 9 – Agir pour une plus grande équité dans la pratique de l’activité physique, le cas de la politique de la ville	52
Répondre aux enjeux sanitaires et favoriser la pratique sportive : l’exemple de la démarche « Pour la santé, je bouge dans mon quartier » à Saint-Denis	54
L’espace Nelson Mandela, la référence sportive du PNRU	55
Le programme Alvéole, une incursion du vélo au cœur de l’habitat social	55
Conclusion	57

Avant-propos

Ce document a été élaboré avec l'appui d'un comité scientifique composé de personnalités issues du monde universitaire, des professionnels de l'urbanisme et du mouvement sportif.

- Gérard Baslé, sociologue, programmiste spécialisé sur les questions d'aménagement sportif.
- Hélène Charreire, maître de conférence en géographie humaine, chercheuse au sein du Lab'Urba notamment sur l'étude des relations entre environnement urbain et états de santé.
- Valérie Saplana, cheffe du département « Subventionnement des équipements », CNDS
- Sophie Thollot, architecte, CAUE 92, investie notamment sur des programmes de formation et l'animation de temps de débat autour des nouveaux modes de faire la ville, la programmation d'équipements publics innovants.

Éditorial

Le sport est un fait social et sociétal majeur qui participe des politiques de santé publique, d'aménagement du territoire, d'éducation, et d'apprentissage de la citoyenneté. C'est pourquoi la Région Île-de-France impulse une nouvelle dynamique, en faveur du développement de la pratique des activités physiques et sportives.

Afin de répondre à la carence en équipements sportifs, la Région Île-de-France soutient le développement d'équipements sportifs de proximité dans le but d'offrir à tous des lieux d'expression de la mixité des pratiques, compétitives ou de loisirs, pour le dépassement de soi, pour le bien-être dans une démarche de sport-santé ou encore pour le sport encadré en club.

Des efforts budgétaires importants sont dédiés au développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre, en portant une attention particulière aux publics qui en sont les plus éloignés, tant pour des raisons géographiques, culturelles que sociales ou de handicap, et par le biais des conventions pluriannuelles passées avec les ligues, les comités sportifs régionaux et les fédérations sportives, à l'occasion de la nouvelle « Olympiade 2017-2020 ».

L'ambition de la Région Île-de-France est d'aller encore plus loin en matière de sport santé et bien-être. Pour cela, le plan « Sport oxygène » a été conçu. Ce nouveau dispositif vise à inciter les Franciliens de tous âges et de toutes conditions physiques ou sociales à bouger, en mettant à leur disposition des équipements sportifs en nombre et de qualité, en leur proposant des offres innovantes alliant sport, culture et patrimoine, en travaillant étroitement avec le mouvement sportif régional et tout particulièrement sa tête de réseau le Comité Régional Olympique et Sportif Île-de-France, pour leur proposer une offre « sport-santé » complète et adaptée aux besoins de chacun.

Parmi les grandes nouveautés apportées par ce plan : un renforcement de l'aide régionale en faveur des communes carencées en équipement sportifs, qui bénéficieront désormais d'un doublement du taux et du montant plafond de la subvention d'investissement. Notre objectif : 100% des communes du territoire dotées d'au moins un équipement sportif avant la fin de la mandature !

Alors que Paris s'apprête à accueillir les Jeux olympiques et Paralympiques 2024, la Région doit profiter de ce formidable levier pour remettre le sport au centre du jeu. Ces Jeux laisseront un héritage durable, au bénéfice de tous les Franciliens.

La Région qui préside le Directoire de l'IRDS encourage à travers ce type d'étude une réflexion partagée sur ces questions entre acteurs de la santé, du sport et de l'aménagement avec pour même objectif une accessibilité renforcée pour tous à l'activité physique et sportive dans un cadre de vie amélioré.



Valérie PÉCRESSE

Présidente de la Région Île-de-France,
Présidente de l'IAU ÎdF



Patrick KARAM

Président de l'IRDS et Vice-Président chargé
des Sports, de la Jeunesse, de la Citoyenneté
et de la Vie Associative de la Région Île-de-
France

Éditorial

L'Agence régionale de santé Île-de-France souhaite inscrire la pratique de l'activité physique des publics qui en sont les plus éloignés comme un axe fort de sa stratégie de promotion de la santé et de réduction des inégalités. Cette ambition s'élabore dans le plan régional sport santé bien-être 2017-2020 comme dans la perspective de la mise en œuvre du projet régional de santé 2018-2022. Elle fait écho aux travaux initiés depuis plusieurs années dans le champ de la prévention par de nombreux acteurs associatifs, professionnels de santé, collectivités locales visant à favoriser la pratique d'activité physique et sportive dans le cadre d'une prévention primaire du surpoids, de l'obésité, ou des maladies chroniques et qui rejoignent bien souvent une dimension nutritionnelle plus vaste.

Elle s'inscrit également dans la continuité de la charte des villes actives du Programme National Nutrition Santé (PNNS) de 2012, qui concernait plus de 300 collectivités dont 33 en Ile-de-France, et dont la procédure de renouvellement sera initiée prochainement.

La conduite de démarches de promotion de la santé, dans leur globalité et leur complexité, nous invite à construire de nouvelles stratégies d'alliance avec les politiques publiques impactant directement la pratique de l'activité physique et par extension notre état de santé : transport, aménagement du territoire, action sociale, etc.

L'aménagement des quartiers des gares du Grand Paris, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, les projets de renouvellement urbain impulsés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) sont autant de perspectives d'évolution de nos territoires dans un futur proche. Notre défi commun est de faire qu'elles soient, à terme, facilitatrices d'activité physique volontaire quotidienne. Mais cette ambition doit gagner progressivement l'ensemble des territoires franciliens et offrir des réponses à des enjeux sanitaires de plus en plus préoccupants. Aujourd'hui, les populations de nos communes périurbaines et de nos quartiers prioritaires de la politique de la ville sont frappées de plein fouet par une recrudescence du diabète et de l'obésité.

Nous devons donc redoubler d'efforts sur les territoires ayant la plus forte incidence de ces maladies chroniques, et qui, de surcroît, sont souvent caractérisés par des aménagements urbains peu favorables à la pratique d'activité physique et sportive.

Cet ouvrage collectif est assurément une étape importante dans le renforcement des liens entre les acteurs du monde de la santé, du sport et de l'aménagement. C'est aussi l'occasion pour nous de rappeler l'enjeu d'une pratique équitable, consciente des vulnérabilités sanitaires de certaines populations de notre région - jeunes, malades chroniques, femmes des quartiers populaires - et de faire de l'activité physique et sportive un outil de promotion de la santé, de l'égalité hommes-femmes, mais également de cohésion sociale et d'appropriation des espaces publics, pour le plus grand nombre, au quotidien.



Aurélien ROUSSEAU

Directeur général de l'agence régionale de santé Île-de-France

Éditorial

À l'heure où la France, l'Île-de-France, Paris et la Seine-Saint-Denis se préparent à accueillir le plus grand évènement sportif qu'il soit, les Jeux de 2024, le mouvement sportif tout entier s'engage pour placer les activités physiques et sportives toujours plus au cœur des grands enjeux de société. Leur contribution à la cohésion sociale et à la santé des populations ne peut être qu'encouragée. Songeons, par exemple, que les médecins peuvent, aujourd'hui, prescrire du sport par ordonnance, ce qui constitue une étape significative de la lutte contre certaines maladies chroniques, comme le diabète.

Les activités physiques et sportives, pour se développer, nécessitent des installations spécifiques mais aussi d'autres formes d'espaces, aux contours multiples. Or, en Ile-de-France, la zone dense souffre d'un gros déficit d'installations par rapport à sa population et les problématiques liées à l'éloignement sont présentes dans les zones rurales ou périurbaines. Notons que nous sommes la dernière région métropolitaine en termes d'équipements par rapport à la population (22 équipements pour 10 000 habitants). Il y a donc là une vraie question d'aménagement du territoire. Nous sommes fermement convaincus que les aménageurs et les urbanistes doivent prendre en compte cette dimension dans leur action, dans la logique du développement durable. C'est évidemment ce qui a motivé notre contribution large à cet ouvrage.

Nous souhaitons proposer aux décideurs publics, au mouvement sportif, aux opérateurs privés et à toute personne intéressée une lecture renouvelée concernant certains espaces et installations sportifs, dans le but de promouvoir le bien-être des populations. Des exemples originaux seront présentés ainsi que des concepts et des méthodes d'aménagement plus globaux. Les grands enjeux liés à la vie des installations et des espaces de pratiques ne seront pas éludés.

Nous espérons fournir, avec cet ouvrage collectif, de nouvelles inspirations pour les décideurs et nous sommes convaincus que les acteurs de terrain que nous sommes vont être une force de proposition capitale pour l'aménagement du territoire francilien de demain. Au fond, nous souhaitons que l'urbanisme soit toujours plus sportif afin de se maintenir, et de nous maintenir, en bonne santé !



Evelyne CIRIEGI

Présidente CROS Île-de-France



Bruno GIEL

Président CDOS 93

Introduction

La redécouverte d'un lien entre urbanisme et promotion de la santé

Pendant plus d'un siècle, urbanisme et promotion de la santé ont fonctionné de concert, permettant de lutter contre les grandes épidémies et bannir des villes les foyers de propagation des maladies infectieuses. Les travaux des premiers urbanistes hygiénistes autour de la résorption des poches d'insalubrité, des percées urbaines et les vastes travaux d'imperméabilisation accompagnèrent progressivement la sortie de ce paradigme épidémiologique.

Le rapport entre ville et santé a ainsi évolué : aujourd'hui les principaux facteurs de morbidité sont structurés autour de pathologies « chroniques » comme le diabète, l'asthme, les cancers, les maladies cardiovasculaires. Ces pathologies sont lentes, diffuses, fréquentes et les réponses urbaines pour réduire leur prévalence sont plus subtiles. En parallèle, des travaux (Whitehead et Dahlgren, 1990) attestent la multiplicité des facteurs qui ont une influence sur l'état de santé d'une population : à travers des « déterminants » individuels, socio-économiques, environnementaux, mais également des choix de politiques urbaines. Ces facteurs affectent de façon inégale les différents groupes de population et soulignent la vulnérabilité des ménages les plus pauvres, qui cumulent à la fois un état de santé moins bon, et des conditions de vie dans un cadre urbain plus délétère.

Pour répondre à ces nouvelles urgences sanitaires, se pose bien évidemment la question des modalités d'action sur l'environnement social, de l'accès aux services et à l'emploi. Mais il faut également réfléchir aux complémentarités entre des projets d'éducation à la santé et de l'aménagement du cadre de vie, qui inciteraient à des comportements sains et pérennes.

Vers la promotion de l'activité physique au plus près des habitants

Les analyses comprises dans ce dossier ne se veulent pas exhaustives. Elles contribuent à penser une des dimensions de la construction d'un urbanisme favorable à l'équité en santé et à sensibiliser les acteurs publics et les usagers, à travers le prisme de l'activité physique. En effet, il est prouvé par de nombreux travaux de recherche (Butterworth, 2000) que les caractéristiques de l'environnement de vie, le fonctionnement urbain, l'agencement des formes urbaines, et les contraintes psycho-sociales rattachées, peuvent avoir des effets sur la pratique de l'activité physique de la population.

Forts de ces constats, nous souhaitons porter à la discussion les mécanismes renforçant la pratique d'une activité physique au quotidien et qui répondent au mieux aux besoins des différents groupes de population et notamment à ceux des plus vulnérables, qui manquent bien souvent d'un accès physique et des repères favorables à cette pratique.

Stephan Reyburn¹, chercheur canadien, rapporte qu'en Amérique du Nord, les habitants des villes aménagées en veillant à la préservation d'espaces libres et en favorisant la mixité fonctionnelle ont une pratique physique plus intense que ceux des banlieues pavillonnaires, où la dépendance à l'automobile est particulièrement affirmée. Pour S. Reyburn, des éléments comme des parcours piétons sécurisés ou des pistes cyclables clairement identifiées sont des outils de lutte contre des fléaux tels que l'obésité. En Île-de-France, le faible développement des mobilités actives utilitaires se manifeste notamment au cœur des villes nouvelles et espaces périurbains, ainsi que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, caractérisés notamment par une moindre mixité fonctionnelle.

Ces éléments sont confirmés dans la charte de Toronto², rédigée par des experts internationaux qui indique que la création d'équipements sportifs accessibles à tous est un facteur de développement de la santé publique et de la prévention des maladies. Dans certains pays, ce que nous pourrions définir comme un urbanisme sportif, c'est-à-dire un urbanisme visant à favoriser la pratique des activités physiques et sportives, est un domaine d'étude à part entière. Le département d'architecture de l'université d'Oulu (Finlande) mène à ce titre une série de recherches spécifiques à ce domaine depuis 2004, grâce à un financement gouvernemental.

L'activité physique face à de nouvelles urgences sanitaires en Île-de-France : les pathologies chroniques et leur stratification sociale

Pour améliorer l'état de santé global d'une personne, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) préconise un style de vie actif, accessible à tous, qui intègre l'ensemble des activités de la vie quotidienne (travail, domicile, déplacements et loisirs). En 2008³, en considérant l'ensemble de ces dimensions, seuls 38 % des Franciliens âgés de 18 à 75 ans présentaient un niveau d'activité élevé, 31 % un niveau moyen et 31 % un niveau limité (cf. encadré p12).

¹ <https://eue.revues.org/788>

² http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/charte_de_toronto_pour_l_activite_physique.pdf

³ Activité physique et sédentarité en Île-de-France. ORS Île-de-France, mai 2010.

En s'attardant spécifiquement sur la pratique du sport, en 2016, l'Institut régional de développement du sport (IRDS) indiquait que 61 % des Franciliens de 15 ans et plus s'adonnaient à une activité sportive au moins une fois par semaine et 49 % à la pratique sur une séance d'une heure.

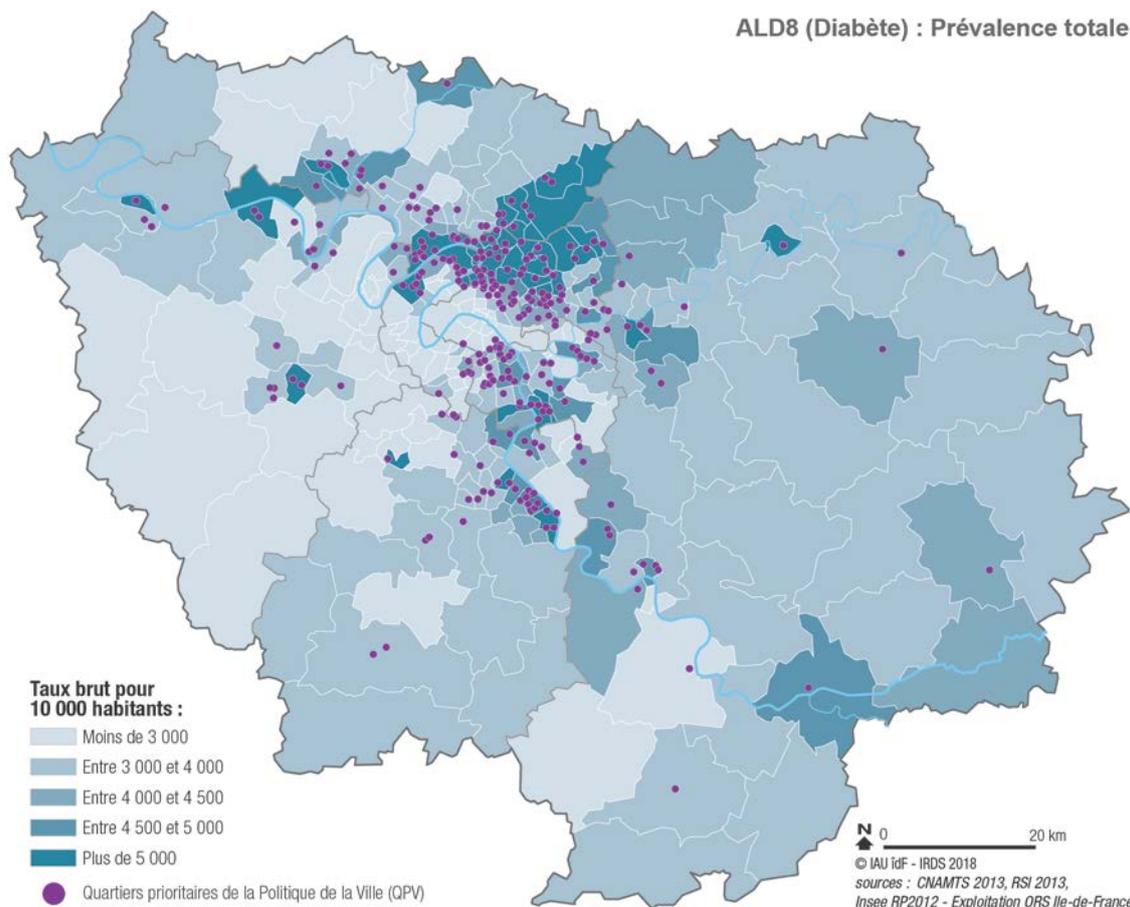
Ces données encourageantes sur la pratique d'activité physique et sportive en Île-de-France sont pourtant éloignées des standards internationaux pour atteindre un état de bien-être et de bonne santé. Les chiffres sont clairs : aujourd'hui la part estimée des Franciliens ayant un niveau d'activité physique et sportive (sport et déplacements) répondant à lui seul aux recommandations de l'OMS pour se maintenir en bonne santé est de seulement 14 %. 32 % ont un niveau d'activité moyen⁴ et 54 % un niveau limité⁵.

Pour les usagers atteints par une pathologie chronique, c'est-à-dire une affection de longue durée comme l'asthme, le diabète, l'hypertension artérielle, etc., la faible ou non pratique d'activité physique ou

sportive contribue à renforcer la sédentarité. En outre au-delà des pathologies chroniques, la pratique contribue à l'amélioration de la santé mentale des populations, de leur qualité de vie et à renforcer les interactions sociales^{6 7}.

Le diabète de type 2 touche un nombre croissant de Franciliens (plus de 400 000 aujourd'hui), alors que l'activité physique est jugée efficace par la communauté scientifique pour prévenir l'apparition de cette pathologie chez des sujets à risque⁸. Ces résultats sont d'autant plus alarmants qu'ils se polarisent principalement sur des territoires socio-économiquement fragiles. Ils sont la conséquence d'un cumul d'inégalités (sociales, éducatives, environnementales) entraînant un moins bon état de santé global.

La carte ci-dessous met ainsi en perspective le lien, étroit, entre la prévalence du diabète de type 2, en Île-de-France avec la géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



⁴ 32 % ont une activité physique moyenne : leurs déplacements et leur activité sportive ne suffisent pas pour garantir un niveau d'activité favorable à la santé.

⁵ Les Dossiers de l'IRDS, n°34, juin 2016

⁶ « Un bénéfice de la pratique régulière a été rapporté jusqu'à 90 minutes d'AP quotidienne à intensité élevée et réduirait le

risque d'état de stress psychologique, et de ses principales conséquences cliniques, les états d'anxiété et de dépression ».

⁷ ANSES, Actualisation des repères du PNNS : Révisions des repères relatifs à l'activité physique et à la sédentarité, 2016.

⁸ État des lieux de l'activité physique et de la sédentarité en France en 2017, ONAPS.

Pour répondre à cette urgence, les autorités sanitaires et le monde sportif mettent depuis plusieurs années l'accent sur le développement du « sport-santé » chez les publics les plus éloignés de la pratique, à travers l'accompagnement des collectivités, mais également le rôle des professionnels de l'Activité physique adaptée (APA), la sensibilisation des clubs et des fédérations, et plus récemment la loi du 26 janvier 2016 sur la modernisation du système de santé ouvrant l'accès à la prescription du sport sur ordonnance. De nombreuses collectivités territoriales, signataires de la charte « villes actives » du Programme national nutrition santé (PNNS) ont ainsi pu développer depuis 2011-2012 des actions visant à promouvoir des environnements favorables au développement d'une activité physique régulière.

S'inscrivant dans cette dynamique, la promotion d'un urbanisme en faveur du sport et de la pratique de l'activité physique doit constituer le premier maillon de la construction de démarches territoriales de sport-santé, notamment dans le cadre du dispositif Prescri'Forme à destination des usagers atteints de pathologie chronique et renforcer progressivement la dynamique impulsée par le plan régional sport santé bien-être 2017-2020, à l'initiative de l'ARS ÎDF et la DRJSCS⁹ ÎDF dès 2017.

Au vu de ces différentes dimensions, il apparaît donc indispensable de trouver des leviers et des modalités d'intervention sur l'aménagement du cadre de vie, les espaces de pratique et leur insertion dans leur territoire, mais également de questionner la place des équipements sportifs et leur intégration urbaine et fonctionnelle. Ces constats nous réinterrogent ainsi sur la place du sport-santé, et la promotion de choix de mobilité sains (pratique de la marche à pied, du vélo) dans la dynamique d'aménagement du territoire, pour contribuer à une amélioration globale de l'état de santé des populations. Mais également aux actions de promotion et d'éducation à la santé et à la pratique de l'activité physique, en vue de comportements pérennes. L'ambition de ce document est de renseigner au mieux, au travers de neuf exemples illustrés et commentés, les possibilités offertes pour développer un urbanisme qui incite à la pratique de l'activité physique et de bâtir de nouvelles dynamiques de promotion de la santé. Il sera notamment question d'ouverture : des équipements, des pratiques, des publics, des usages, des interactions avec de nouveaux lieux ou de nouvelles fonctions. Mais également d'une appréhension des besoins des plus vulnérables : quels sont les usagers les plus concernés par le besoin d'un développement de la pratique d'activité physique et sportive ? Pour répondre à quels enjeux de santé et de réduction des inégalités ?

Mesure de l'activité physique par le questionnaire GPAQ (Global Physical Activity Questionnaire)

Le Global Physical Activity Questionnaire (GPAQ) développé par l'OMS a pour objectif de mesurer l'activité physique au cours d'une semaine habituelle. Pour cela, la fréquence, la durée et l'intensité des activités physiques quotidiennes sont recueillies. Le questionnaire tient compte des activités liées au travail, aux déplacements et aux loisirs. Dans l'enquête de l'IRDS, seules les activités physiques dans le cadre des déplacements et des activités physiques ont été mesurées.

*Les activités peuvent être de forte intensité (celles qui nécessitent une augmentation conséquente de la respiration) ou d'intensité modérée (celles qui nécessitent une faible augmentation de la respiration). Les équivalents métaboliques (Metabolic Equivalent of task, MET) sont ensuite utilisés pour calculer la dépense énergétique totale d'une personne. On attribue 4 METs au temps passé à des activités physiques modérées (les déplacements sont considérés comme des activités modérées), et 8 METs au temps passé à des activités physiques intenses. À titre d'exemple, une personne qui, au cours d'une semaine habituelle, se déplace en vélo cinq jours par semaine pendant 30 minutes (activité modérée) et qui va courir deux fois par semaine pendant 30 minutes lors de séances de forte intensité aura une dépense énergétique de $(30 \text{ min} * 5 \text{ jours} * 4 \text{ METs}) + (30 \text{ min} * 2 \text{ jours} * 8 \text{ METs}) = 1\ 080 \text{ METs-minutes par semaine}$.*

*L'OMS propose de classer les individus selon trois niveaux d'activité physique : limité, moyen et élevé. Le **niveau élevé**, considéré comme un niveau d'activité physique favorable à la santé, correspond à une activité physique intense (au moins trois jours par semaine), entraînant une dépense énergétique d'au moins 1 500 METs-minutes par semaine ; ou au moins sept jours de marche à pied et d'activité physique modérée ou intense jusqu'à parvenir à un minimum de 3 000 METs-minutes par semaine. Le **niveau moyen** correspond à au moins 20 minutes d'activité physique intense par jour pendant trois jours ou plus par semaine ; ou au moins 30 minutes d'activité physique modérée ou de marche à pied par jour pendant cinq jours ou plus par semaine ; ou au moins cinq jours de marche à pied et d'activité physique modérée ou intense, jusqu'à parvenir à un minimum de 600 METs-minutes par semaine. Le **niveau limité** qualifie les personnes qui ne répondent à aucun des critères précédents.*

⁹ Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Axe 1

Favoriser des espaces vides ou sans usage prédéfini

La pratique sportive investit des espaces qui ne lui sont pas dédiés

En 2017, on comptait 36 % de Franciliens de 15 ans et plus pratiquant au moins une heure par semaine une activité physique encadrée et 32 % de façon autonome sans encadrement¹⁰. En parallèle, les collectivités locales notent une demande croissante pour développer des aménagements favorables à une pratique « spontanée » et ludique. Cela nécessite des espaces ouverts (Lapoix, 1975) : des espaces verts, naturels, places, promenades, berges, délaissés, laissant une liberté d'usage et d'appropriation. Des espaces essentiels pour offrir un lieu de respiration aux citoyens, souvent propices au développement de pratiques physiques et sportives, mais aussi culturelles et où l'on peut venir s'exercer librement.

Au sein des espaces verts et dans l'espace public

Des surfaces en herbes, des arbres, des kiosques mais aussi la présence de points d'eau, permettent des pratiques improvisées et des appropriations temporaires diverses. La création et la commercialisation de matériels sportifs légers en kit (buts de foot, filet de volley, de takraw¹¹, ou de badminton...) en grande surface, spécialisée ou non, est venue appuyer le développement de ce type de pratique.

Dans l'espace public, la piétonnisation des rues, le désencombrement des voies et des places en réduisant le stationnement et en les réaménageant donnent de l'espace aux usagers pour pratiquer de l'activité physique à la fois dans leurs déplacements et pour des activités de loisirs (jeux de boules, skate etc.). Avec l'idée que l'installation d'équipements dédiés n'est pas toujours nécessaire et peut même freiner les usages créatifs. La pratique des sports de glisse ne se déroule pas uniquement au sein d'équipement spécialisé, de même que la pratique du Parkour¹² ou encore du street-hockey. Cette inventivité des pratiques dans l'espace urbain n'est cependant pas complètement acceptée car elle pose parfois des questions de nuisances ou de dangerosité. Marc Breviglieri¹³ parle du développement de la « ville garantie », prévisible au dépend de la « ville de l'usage » où le détournement des espaces est autorisé. L'environnement urbain contemporain subit une normalisation fonctionnelle qui tend à éradiquer les espaces, les intervalles non

affectés à un usage défini soit en les privatisant (clôture et privatisation des espaces intermédiaires dans l'habitat collectif par exemple) soit en les « habillant » par un nouveau design urbain (plots en béton, jardinières, bancs anti skater...), dans une logique d'apaisement et/ou sécuritaire. Cette normalisation a entre autres pour effet de limiter les activités physiques et sportives spontanées.



Pratiques auto-organisées au parc de Bercy (Paris) : volley sur un terrain non aménagé (poteaux et filet installés par des volleyeurs(es)) et pratique du slackline entre les arbres

Photo : Claire Peuvergne, IRDS/IAU-IDF



Pratiques auto-organisées : le développement des sports de rue dans l'espace public : l'exemple du street Hockey, Paris-Bastille

Photo : Claire Peuvergne, IRDS/IAU-IDF

¹⁰ La pratique sportive en Île-de-France sept ans avant les Jeux, Dossier de l'IRDS (37), décembre 2017

¹¹ Sport venu d'Indonésie qui se joue à 3 contre 3 avec un filet et une petite balle, principalement avec les pieds, mais aussi les genoux, les épaules ou la tête et à l'exception des bras ou des mains.

¹² Le parkour est une discipline sportive qui consiste à franchir successivement divers obstacles urbains ou naturels par des mouvements agiles et rapides et sans l'aide de matériel.

¹³ Marc Breviglieri, « Une brèche critique dans la ville garantie », *De la différence urbaine. Le quartier des Grottes/Genève*, Metis Presses, Genève, Suisse, 2006

La ville ludique

En parallèle, le concept de ville ludique monte en puissance¹⁴ avec le développement d'espaces explicitement consacrés aux activités physiques, sportives ou de loisirs. Cependant, peu d'entre eux, possèdent un potentiel créatif car souvent toute équivocité d'usage en est supprimé. Par opposition, et dans une perspective de renforcer le pouvoir d'agir, l'expérimentation, la multiplicité des usages, certains aménagements urbains offrent plus de possibilités que d'autres. Certaines topographies (marches, reliefs, sculptures) peuvent dès lors se muer en instruments pour la pratique d'une activité physique offrant des lieux d'expression, d'improvisation et de représentation. À ce titre, les aménagements de la place du quartier de Nørrebro à Copenhague sont une réussite. Cet espace ouvert s'étend sur 750 m de long et s'inscrit dans une continuité piétonne et cyclable, meublé d'éléments de mobilier urbain différents venus de 57 pays différents et suggérés par les habitants qui se partagent cet espace public (jeux pour enfants, bancs, espaces détente...). On peut également mentionner dans un univers plus proche les colonnes de Buren dans la cour d'honneur du Palais Royal à Paris. Les enfants circulent entre rollers et trottinettes, organisent des poursuites (chat /statue etc.), les escaladent, s'en servent de délimiteurs de buts... et réinventent ainsi continuellement leurs usages.



Superkilen, la pieuvre toboggan du Japon, quartier de Nørrebro, Copenhague

Photo : Torben Eskerod/SUPERFLEX



Utilisation d'un kiosque (bois de Vincennes) pour des échauffements

Photo : Claire Peuvergne, IRDS/IAU-IDF

• Clichy-sous-Bois, un laboratoire de la ville ludique

Durant l'été 2017, les Ateliers Médicis¹⁵ situés à Clichy-sous-Bois – Montfermeil ont invité un collectif d'architectes colombiens baptisé *Arquitectura Expandida* pour une recherche autour d'un temps de « provocations créatives » visant la libre interprétation, l'usage et le partage des espaces publics et de mobiliers « mobiles » dans ces espaces jalonnant le quartier du Chêne-Pointu. Ce projet de recherche artistique s'est inscrit dans le cadre d'une collaboration avec la biennale Cosmopolis, organisée par le Centre Pompidou.

Le collectif a ainsi travaillé en immersion, intervenant au sein des espaces publics, du collège, arpentant de jour comme de nuit le quartier pour

dialoguer avec les habitants, le conseil citoyen et choisir les bons outils, les lieux adéquats pour expérimenter des provocations créatives. Un projet d'autant plus opportun qu'il intervient sur un territoire acculturé à de précédentes démarches de co-construction et de promotion de la santé, initiées par la Mutualité Française en lien avec le CDOS 93 et l'ARS ÎDF, dans le cadre notamment du projet ICAPS¹⁶, et qu'il tranche avec la situation urbaine sensible du quartier, première opération d'intérêt national pour la requalification des copropriétés dégradées (ORCOD-IN).

Le projet s'inscrit dans la lignée de notre propos sur la ville ludique et vise à l'appropriation des espaces publics pour des pratiques sociales, culturelles et

¹⁴ Sonia Curnier, « programmer le jeu dans l'espace public », Métropolitiques, 10 novembre 2014. <http://www.metropolitiques.eu/Programmer-le-jeu-dans-l-espace.html#nb1>

¹⁵ Les Ateliers Médicis constituent un projet à la fois culturel et social. Initié depuis 2015 par l'Etat et les villes. Situés au cœur de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil - marquées par la ségrégation et le souvenir douloureux des émeutes de 2005 - les Ateliers

Médicis ont choisi pour objectif d'offrir aux habitants un projet culturel accessible à tous. Celui-ci sera finalisé en 2023 avec l'inauguration d'un lieu de 15 000 m² qui réunira une résidence d'artistes, des espaces dédiés à la transmission et à l'enseignement mais également à toutes les formes de création. ¹⁶ L'acronyme ICAPS signifie : « Intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité ».

sportives au plus près des besoins des populations et la réalité de leurs usages.

Sa spécificité : la mise en place de « négociations urbaines » au cours desquels les jeunes habitants du quartier ont pu révéler les déficits d'appropriation pour certaines catégories d'usagers (les city-stades captés par « les plus grands », l'absence d'espaces de loisirs pour les jeunes filles, par exemple) et la co construction avec le collectif des nouveaux espaces de pratique et d'expression culturelle et sportive à travers notamment différents mobiliers en bois : des cages de football, une balançoire, des bancs, une plateforme et des jeux en bois, etc.

Cette négociation urbaine va au-delà de la pratique sportive, elle laisse libre cours à l'appropriation de chacun : ainsi, sur la plateforme en bois, les habitants peuvent discuter, danser, faire du théâtre, etc. C'est également l'occasion d'évoquer la question de la violence et la manière de la canaliser. Dans cette perspective, le collectif colombien s'est lancé dans la fabrication d'un punching-ball, en complément des autres mobiliers favorisant la pratique sportive. Il s'agit de poser les conditions d'une appropriation des objets (qui ne doivent pas être captés par la ville mais restés à la disposition des habitants) et de leur partage au sein d'espaces communs, de croisement.

Cette expérimentation permet d'aller au-delà de l'appropriation du vide et du détournement des espaces, de confronter le lieu aux pratiques, parfois éphémères (un tournoi ? Un partage raisonné ou irraisonné de l'objet dédié à la pratique sportive, social entre les groupes ? Etc.). Aujourd'hui, elle semble d'ailleurs se détacher du simple cadre expérimental. Le collectif colombien est revenu en 2018 pour dialoguer avec les habitants sur les espaces extérieurs. De nouveaux objets ont investi

un autre secteur de la ville : le Haut-Clichy, avec des tables de ping-pong, l'utilisation de matériaux recyclés issus des ateliers Médicis et une volonté de la part des habitants de faire perdurer ce type d'initiatives pour « faire lieu et prendre place ».



Des cages de football « mobiles » pour l'appropriation du plus grand nombre

Photo : Les ateliers Médicis



Un parcours élaboré et investi librement par les habitants du Chêne-Pointu

Photo : Les ateliers Médicis

• L'Axe majeur de Cergy-Pontoise, un aménagement de suggestion

L'Axe majeur a été imaginé par le sculpteur Dani Karavan. Sa réalisation a débuté en 1980 et il n'est toujours pas complètement achevé aujourd'hui. Ce parcours est composé de douze étapes reliant le quartier Axe majeur Horloge à l'île de loisirs de Cergy sur plus de trois kilomètres. L'Axe majeur est aujourd'hui l'un des symboles de la ville nouvelle. Pour certains c'est un lieu de détente, pour d'autres, un lieu de passage ou encore un lieu où s'exercer physiquement.

L'Axe laisse une large place aux espaces verts préexistants, s'adaptant aux éléments naturels qui composent le paysage et que l'on peut admirer sur toutes les étapes. La vue imprenable sur Paris et La Défense est mise en valeur grâce aux installations pensées par Dani Karavan, où rien ne vient troubler la vision du visiteur.

Si l'utilisation de cet axe n'a jamais été pensée dans l'idée d'y accueillir des pratiques sportives, celles-ci

s'y sont néanmoins développées. Plusieurs stations de l'Axe majeur offrent des espaces intéressants pour le développement de ces activités. L'esplanade de Paris par exemple est une grande place quasiment déserte avec une vue dégagée sur Paris et sur la nature. Elle serait perçue comme un lieu apaisant et calme pour se dépenser. On peut y voir des habitués y pratiquer du taïchi ou du yoga. Le dénivelé de la promenade permet également aux joggeurs de s'exercer et d'intensifier leur effort en gravissant les nombreuses marches reliant les stations entre elles. L'amphithéâtre posé au bord de l'eau est ouvert au public en permanence et propice aux répétitions de danseurs amateurs. De petits spectacles informels peuvent y prendre place.

L'Axe majeur, un aménagement de suggestion

L'Axe majeur est accessible grâce à des transports en commun, mais aucun véhicule à moteur n'est autorisé sur le parcours. À pied, à vélo ou en trottinette, la déambulation n'est possible que grâce aux mobilités douces. On notera que ce site est desservi par un sentier de grande randonnée.

L'Axe majeur est un écrin de verdure en plein cœur de la ville de Cergy. Les pratiques sportives spontanées renvoient à l'apparition systématique de pratiques dites transgressives dans les espaces publics qui peuvent progressivement être pris en compte par l'aménagement, soit par l'installation d'équipements facilitant la pratique (bancs skateables de la place de la République à Paris), soit par un laisser-faire assumé, renvoyant aux terrains d'aventure¹⁷, c'est-à-dire à des espaces délimités où l'on met à disposition du public (notamment jeune) un matériel rudimentaire et on le laisse évoluer et créer librement, sans autre intervention. Ces éléments sont à relier à la notion de tiers lieux, c'est-à-dire des endroits ne relevant ni du domicile ni du travail qui, par leur configuration, stimulent la créativité de leurs visiteurs. Une certaine fantaisie sportive peut donc participer d'un urbanisme innovant.



Axe majeur

Photos : Cécile Mauclair

S'il n'est pas à proprement parler un équipement sportif, l'Axe majeur s'inscrit dans une continuité intéressant le sport, dans la mesure où il constitue aussi un lien entre des zones d'habitation et d'activité et une île de loisirs. Même si les pratiques sportives ont tendance à s'approprier des espaces qui ne leur sont pas originellement destinés, leur implantation nécessite un accompagnement urbanistique. Ainsi, dans une thèse consacrée aux usages sportifs des espaces publics (notamment à Toulouse), Fabrice Escaffre¹⁸ a mis en avant le haut degré d'utilisation sportive d'espaces partiellement ou peu aménagés, situés à proximité d'espaces sportifs plus classiques. A l'heure où l'on souhaite favoriser la mixité des pratiques, des configurations associant le vide et les espaces sportifs classiques peuvent paraître intéressantes. Fabrice Escaffre indique également que les lieux vides les plus fréquentés par les sportifs sont souvent bien desservis par les transports en commun et les circulations douces. Il explique même que cette configuration est à même de favoriser les mélanges entre les publics itinérants (patineurs, cyclistes, etc.) et les publics plus sédentaires (footballeurs, skaters, etc.).

Valoriser le vide

La scénographie de l'Axe majeur peut aussi faire écho à un autre élément important pour le développement des pratiques dans un espace public peu ou pas équipé. L'enjeu de la mise en scène fondamental pour les sports urbains, comme l'a montré, notamment Eric Adamkiewicz¹⁹, dès 1998. Pour ce qui est, par exemple, des sports de glisse, les sportifs se conçoivent clairement comme les acteurs d'un spectacle. Le sport peut donc bénéficier d'une valorisation des espaces vides ou vierges, sur le modèle de l'Axe majeur. Si l'on poursuit le but de construire une ville favorable à l'activité physique, la valorisation du vide peut devenir un élément fondamental. Les aspects scénographiques sont importants et l'on peut très bien imaginer qu'un espace laissé sans usage précis devienne un élément structurant du tissu urbain, avec une forte visibilité. À un niveau plus réduit, les espaces laissés libres au milieu d'installations sportives conservent une valeur significative. La valorisation du vide peut aussi être vue sous un angle politique. En contrepoint de la vision de la ville garantie, on peut aussi considérer le vide comme une preuve de confiance du politique envers les citoyens. On permet le rassemblement et une vaste diversité d'usages en acceptant le risque des débordements qu'ils peuvent potentiellement créer. Laisser un espace d'expression à l'inattendu peut se révéler plus utile qu'une normalisation ou un remplissage excessif de l'espace public, qui ne peut pas non plus exclure toute forme d'utilisation transgressive

¹⁷ CEMEA Pays-de la Loire, Les terrains d'aventure : le temps de l'expérimentation, <http://www.cemea-pdll.org/Les-terrains-d-aventure-le-temps>

¹⁸ Fabrice Escaffre, *Espaces publics et pratiques ludo-sportives à Toulouse l'émergence d'une urbanité sportive ?* Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2005

¹⁹ Eric Adamkiewicz, Les performances sportives de rue-Les pratiques sportives autonomes spectaculaires à Lyon, http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/Adamkiewicz_ARU_79.pdf

Axe 2

Penser des installations sportives ouvertes à tous les modes de pratique

Nous l'avons évoqué dans le premier axe : la diversification des modes de pratique est une tendance lourde traduisant une évolution des modes de vie. Les motivations à faire du sport évoluent et viennent s'ajouter au modèle compétitif : davantage de loisir et de détente, de nature, de convivialité, avec le but d'améliorer sa santé, son bien-être, dans une recherche de faibles contraintes. Cependant, aujourd'hui encore, la majorité des équipements sportifs, sont conçus pour répondre au sport encadré, de compétition et pour les élèves dans le cadre de cours d'éducation physique et sportive (EPS). Ces équipements sont souvent peu intégrés à la vie du quartier et génèrent peu de contacts à l'extérieur entre les habitants. Pourtant les équipements sportifs ont potentiellement la faculté de rassembler différents profils transformant cet espace en lieu d'échanges et d'expériences partagés.

Pourquoi les Franciliens font-ils du sport ?



Source : EPSF 2008 ; © IRDS/IAU Île-de-France 2017

Aujourd'hui, des équipements fermés

De nombreux équipements sportifs (gymnases, salles spécialisées, etc.) ne sont ouverts qu'à certains types de publics et de pratiques. Il est indispensable, dans la majorité des cas, d'appartenir à une association pour pouvoir fréquenter ces espaces lors de créneaux qui leur sont dédiés. Peu proposent une offre tournée vers les pratiques de loisirs ou de promotion de la pratique de l'activité physique adaptée. Seules les pratiques encadrées, le plus souvent dans un cadre compétitif, s'y déroulent. L'ouverture de ces équipements en l'état aux pratiques libres pose la question de la responsabilité du propriétaire des lieux et remet également en question le modèle économique des clubs avec le système des adhésions. Ces équipements sont soumis à des contraintes importantes sur des créneaux qui ne permettent pas aux publics de se mélanger. C'est notamment le cas avec les cours d'éducation physique et sportive pour les scolaires qui n'acceptent pas la présence

d'autres publics pour des raisons de sécurité. Certaines catégories d'équipements (patinoires, piscines) ont toujours été conçues avec une ouverture aux pratiques autonomes et des créneaux pouvant accueillir toutes les formes de pratiques. Toutefois, les publics accueillis pour la pratique libre doivent s'acquitter de droits d'entrée.

Faire cohabiter les modes de pratique, pourquoi faut-il ouvrir ?

Les pratiques libres ou auto-organisées sont de plus en plus plébiscitées par les sportifs. Une étude menée par l'Union cycle sport montre que 78 % des personnes interrogées envisagent à l'avenir de pratiquer de façon plus autonome. C'est la réalité sociale de la pratique et des modalités de pratique qui interroge cette ouverture des équipements traditionnels afin de prendre en compte les pratiques sportives à faible contrainte, auto-organisées et créer les conditions de la rencontre et de l'échange avec les pratiquants encadrés. Ce constat est d'autant plus fort que le développement de pratiques sportives en plein air (espaces de fitness, skatepark, city-stade) contribue souvent à l'existence d'un entre-soi, en marge de l'émulation et du partage d'expérience. Ainsi, c'est tout le modèle de l'équipement sportif qu'il est nécessaire de déconstruire et de réinventer.

Vers un changement de concept : l'équipement spécialisé pour tous et l'équipement lieu hybride

Le gymnase polyvalent avec pour objectif de répondre à la demande d'un maximum de disciplines finit par ne répondre à aucune de manière totalement satisfaisante (multiplication des tracés au sol, orientation et intensité des lumières différentes selon les disciplines sportives, insuffisance des locaux de rangement, etc.) et engendre parfois des surcoûts du fait de la variété des utilisations (chauffage d'une même surface pour un nombre d'utilisateurs différents par exemple). Il crée par ailleurs inévitablement des tensions sur les répartitions des créneaux entre tous les acteurs. De son côté l'équipement spécialisé est généralement conçu dans une exclusion de certains modes de pratique, notamment autonomes et tend naturellement vers des pratiques expertes et de haut niveau.

Pour répondre à ces contraintes, il faut repenser l'équipement sportif. Ainsi comment imaginer une salle spécialisée pour tous, où le club maîtriserait ses espaces pour les entraînements, les compétitions, la vie au quotidien de ses adhérents,

tout en offrant d'autres espaces, plus ouverts, partagés, permettant des pratiques auto-organisées. Un équipement qui serait dédié à une discipline tout en restant un lieu de pratique pour tous, multi-mode et où chacun trouverait des réponses à ses attentes. Le principe est de diversifier les aires de pratiques et les services tout en aménageant également les abords de l'équipement dans une approche qui mixe pratiques intérieures et extérieures.

Ce type d'équipement a aussi pour atout de changer le modèle économique du club qui a la charge d'animer l'équipement toute la journée.

En complément de ce type d'équipement spécialisé, il y a l'équipement hybride, multifonctionnel qui lui, au contraire, mixe différentes activités sportives, mais aussi culturelles, ou de services. Ce concept d'équipement est abordé dans l'axe 3.

• *L' Athletics Exploratorium d'Odense*

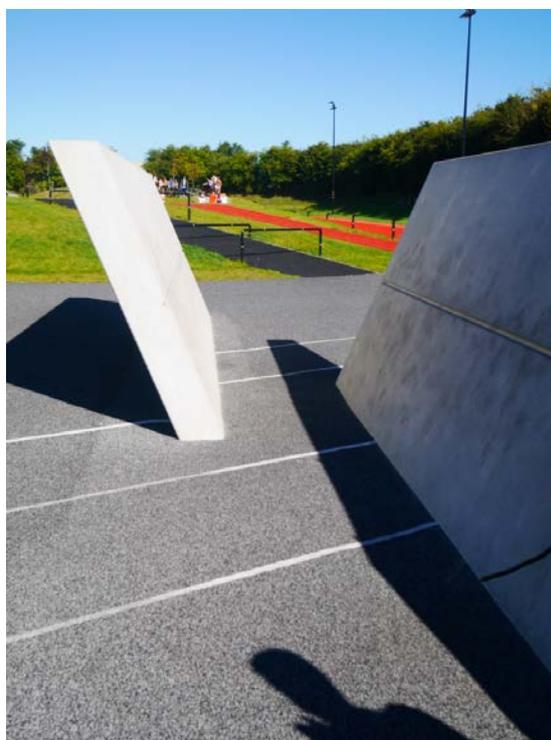
La ville d'Odense au Danemark est la troisième ville la plus peuplée du pays. Sa devise tient en quatre mots : « Jouer c'est vivre ». Outre des infrastructures importantes adaptées aux déplacements à vélo, la ville et l'université du sud Danemark sont à l'origine d'un équipement innovant et ouvert à tous : l' Athletics Exploratorium, essentiellement tourné vers l'athlétisme.

Du haut niveau à la pratique libre : un terrain ouvert à tous en permanence

L' Athletics Exploratorium situé sur le campus de l'université du sud Danemark a été inauguré en 2013. Il est accessible par les transports en commun, en voiture ou encore à vélo. On ne trouve ni barrières, ni enceintes pour protéger le site. Seuls des talus entourent une partie du terrain où deux pistes se prolongent jusqu'à l'extérieur, invitant les passants à venir le découvrir et y pratiquer. Le site est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les clubs de sports de l'université et des pratiquants autonomes s'y entraînent ainsi que des sportifs de haut niveau accompagnés par la fédération de triathlon danoise. La pratique est autorisée de jour comme de nuit, puisque les utilisateurs sont responsables de l'éclairage. Il est possible d'éclairer le terrain avec seulement quelques projecteurs pour s'orienter, ou alors choisir d'éclairer uniquement la piste de 400 mètres, ou bien d'éclairer toute l'installation. L'éclairage s'enclenche alors pendant 45 minutes avant de s'éteindre à nouveau. Ce dispositif répond à tous ceux qui souhaitent s'exercer librement lors des périodes creuses lorsque les clubs et associations n'y sont pas.

Une infrastructure inédite dans le monde de l'athlétisme

L' Athletics Exploratorium est un concept à part entière difficile à définir tant sa forme apparaît originale. On y trouve des équipements classiques à proximité d'équipements plus étonnants. Une piste d'athlétisme faisant 400 mètres de longueur structure et entoure le site.



Mur d'obstacles sur la piste

Photo : CDOS 93

À la différence près que les deux derniers couloirs ont une surface dure et lisse s'adaptant aux sports de glisse.

De plus des dispositifs lumineux ont été installés tous les 10 mètres le long de la piste. Le coureur définit le temps qu'il souhaite faire sur une distance choisie et les lumières s'allument au fur et à mesure lui indiquant s'il respecte la bonne vitesse. L'espace est traversé en son cœur par une piste transversale avec en son milieu une « centrifugeuse ». Il s'agit d'un creux formant un angle de 45 à 60 degrés où les coureurs peuvent courir dans une position quasi à l'horizontale. De petites aires sont disséminées et proposent de petits jeux pour travailler ses capacités physiques. Une aire de fitness par exemple y est

implantée ou encore un petit parcours avec des plots de différentes hauteurs pour travailler son équilibre. On peut également s'adonner au lancer de poids, de marteau ou de javelot sur une aire en pente qui convertit la distance que l'objet aurait dû parcourir si la surface avait été plane.

Cet équipement, en plus de concentrer sur un même espace diverses disciplines d'athlétisme, est novateur, car il s'adresse à des profils divers de pratiquants, qu'ils appartiennent au monde professionnel, aux clubs ou pas, qu'ils viennent simplement par loisir ou bien pratiquer du sport-santé. Cette infrastructure répond et s'adapte à des besoins multiples, ouverte en permanence, tout le monde peut venir y pratiquer sans restrictions de moyen ni d'accès.

La construction de l'installation a coûté approximativement 1,7 million d'euros (ce coût relativement faible est lié à son implantation sur le site d'un ancien stade). Quant à la masse salariale mobilisée pour l'entretien annuel du site elle équivaut à plus de 14 300 euros.



La « centrifugeuse » en son milieu

Photos : CDOS 93



Vue large sur l'équipement

Photos : CDOS 93

• *Concept d'une salle spécialisée pour tous*
Gérard Baslé, consultant, sociologue, programmiste (ISC)

L'objectif est de rapprocher les deux modalités d'une même pratique sportive : la pratique encadrée associative et la pratique autonome. D'une part en créant les conditions d'un accueil « à faible contrainte » dans les aires sportives sur le parvis, sous le préau. D'autre part en maintenant les espaces nécessaires aux actions traditionnelles des associations et des pratiques scolaires (sécurité, accès contrôlé ...), dans les salles fermées. Et enfin en incluant des salles spécialisées pour l'accueil de sportifs de haut niveau et/ou d'équipes « élite ».

La bonne intégration de l'équipement dans son environnement est fondamentale. Avec un principe de parvis qui favorise la rencontre autour d'activités, qui permet une ouverture sur le quartier avec un accès par liaisons douces.

L'ensemble de ces espaces de pratique est centré autour d'un lieu de vie et d'animation, d'une cafétéria ouverte à tous, capable de créer des liens entre tous les pratiquants, donnant accès aux espaces contrôlés ouverts aux membres de l'association et devenant une vitrine pour l'association.

Les pratiquants autonomes ont accès à la cafétéria, disposent de casiers-consignes individuels, d'un accès à des sanitaires, des douches, des vestiaires

et peuvent également regarder l'entraînement de sportifs experts de la discipline, ce qui est très formateur. Les clubs peuvent animer les espaces ouverts, proposer des conseils aux pratiquants autonomes, organiser des rencontres, construire une offre de pratique nouvelle, (activités de santé, de bien-être, de loisirs...). Ils peuvent aller vers du conseil plus individualisé (fonction de coach), en direction du public auto-organisé. On peut faire l'hypothèse que les pratiquants autonomes sont prêts à payer une partie du coût du service rendu si celui-ci reste accessible : droits d'accès aux vestiaires ou droits d'accès à un cours ou à du conseil. Droits qui pourraient être modulés en fonction des publics (jeunes, salariés, etc.).

Le projet d'équipement est au service d'un projet associatif plus ouvert avec une fonction sociale élargie et sur la base d'un nouveau modèle économique du club.



Schéma de principe d'une salle spécialisée pour tous

Concept Gérard Baslé, salle spécialisée tennis de table multi pratiques

Axe 3

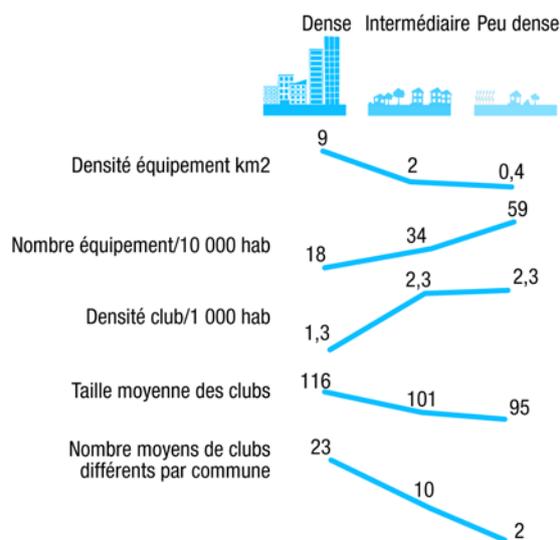
Concevoir des équipements hybrides qui mêlent des fonctions du quotidien

Réhabilitations et constructions d'équipements sportifs, nombreuses en quarante ans, reproduisent souvent les formes programmatrices du passé et tiennent encore peu compte d'une recherche d'hybridation des usages. Une hybridation qui a lieu au sein des pratiques sportives mais aussi entre le sport et d'autres domaines comme la culture notamment.

Les enjeux sont différents en fonction des territoires franciliens, que l'on parle de la zone dense ou du périurbain, où les équipements, souvent relégués dans des espaces en marge du tissu urbain, participent peu à l'animation de la ville et à la fabrication de centralités. À cela s'ajoute le fait que l'offre sportive, grande consommatrice de foncier demande à être développée alors que la maîtrise de l'étalement urbain est un enjeu majeur pour les vingt ans à venir. Sont aujourd'hui privilégiées les dynamiques de reconstruction de la ville sur la ville, La mixité des fonctions sur un même îlot, un même bâti (bureaux, logements, équipements et services).

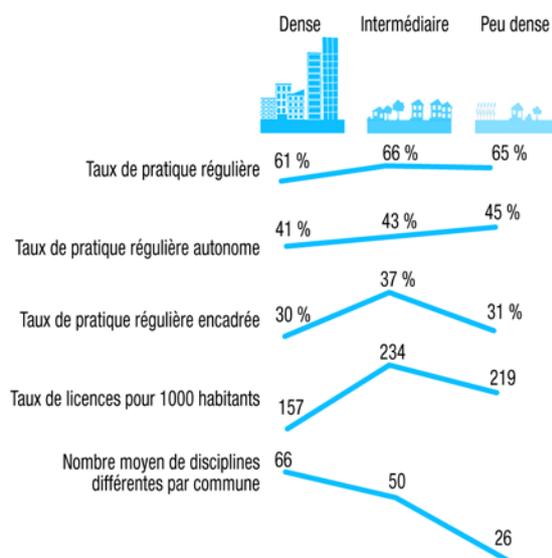
Le constat d'un accès inégal aux infrastructures sportives sur le territoire francilien

L'accessibilité en terme de distance domicile-lieu de pratique n'est pas la même partout en Île-de-France.



Source : EPSF-2015-2017 © IRDS/IAU Île-de-France 2017

Le nombre d'équipements sportifs ramené au nombre d'habitants par département indique que le ratio est bien meilleur dans les départements périurbains que dans la zone dense. Pourtant les équipements situés en milieu urbain ont une proximité d'accès qui renforce leur attractivité : la proximité d'un équipement est souvent le critère décisif dans les choix opérés par les parents pour la pratique physique de leurs enfants²⁰. De fait, on compte 49 % des enfants de grande couronne qui souhaiteraient exercer une activité différente de celle qu'ils exercent, ce chiffre étant plus important que sur le reste de l'Île-de-France où ils sont 43 %²¹.



Source : EPSF-2015-2017 © IRDS/IAU Île-de-France 2017

Mieux articuler les temps sociaux et les besoins des accompagnants

Les habitants des territoires ruraux et périurbains effectuent en moyenne 4,4 déplacements par jour dont 2,8 en voiture, soit plus de la moitié : la dépendance à l'automobile pose dès lors des enjeux fondamentaux dans l'accès aux services et aux infrastructures sportives. Les Parisiens en revanche se déplacent tout autant (4,6 déplacements par jour) mais effectuent plus de 50 % de leur trajet à pied (2,4)²². En petite couronne, 72 % des 11-14 ans se sont rendus seuls sur leur lieu de pratique alors qu'ils ne sont que 31 % en grande couronne²³. Le manque de proximité et la dépendance aux véhicules motorisés représentent un frein pour les enfants et

²⁰ En IDF, un jeune sur cinq reste éloigné de la pratique sportive, 2015, p.4

²¹ En IDF, un jeune sur cinq reste éloigné de la pratique sportive, 2015, p.3

²² Repères n°5, *Les transports en commun, un générateur d'activité physique quotidienne lié à la mobilité*, enquête réalisée par le STIF, l'OMNIL et l'INSERM

²³ En IDF, un jeune sur cinq reste éloigné de la pratique sportive, 2015, p.3

les jeunes adolescents nécessitant obligatoirement la présence d'un accompagnant. On sait par ailleurs que 41 % des parents qui déposent leurs enfants sur le lieu de leur activité souhaiteraient pouvoir pratiquer une activité, qu'elle soit sportive ou non, simultanément²⁴. Les mères qui ont généralement un emploi du temps plus contraint seraient plus intéressées que les pères (43 % contre 37 %), et en particulier celles qui vivent seules (52 %).

Aller vers des équipements hybrides ou multifonctionnels

Pourtant penser des espaces polyvalents, hybrides, des tiers lieux²⁵ concourt à recréer des espaces qui mixent les usages (sportifs, culturels, administratifs...) et de fait permet une mixité sociale et intergénérationnelle favorisant les échanges. Ils participent d'un urbanisme durable en limitant les déplacements et en mutualisant les locaux. Lieux multifonctionnels, ces équipements relèvent également d'un urbanisme « chronotopique » ou temporel dans la mesure où ils peuvent avoir des fonctions différenciées dans une séquence quotidienne, voire hebdomadaire. Dans cette perspective, les expériences menées au sein du relais sport, santé et nature de Bouzy en Champagne et le Quartier du Mistral à Grenoble, mais également dans les écoles élargies aux Pays-Bas, peuvent être considérées comme des exemples innovants. Elles participent à recréer une mixité d'usage et des lieux de rencontre entre les publics et une réponse appropriée à la dispersion spatiale des équipements et services et des habitants.

Penser l'évolutivité des équipements ?

Etudes et évaluations à posteriori font souvent le constat d'une adéquation incomplète entre la grande variété des pratiques et des usagers et la conception des équipements sportifs. Une programmation trop normative et sectorielle en est souvent la raison. Il est nécessaire d'aller vers un processus de co-production des projets avec les futurs utilisateurs. Et pour cela, il est souhaitable de repenser le mode de pilotage des projets et les jeux d'acteurs en œuvrant pour un dialogue entre les services des collectivités (services de la santé, de la jeunesse, du sport, de l'urbanisme, techniques...) et avec les populations. Se pose également la question de l'évolutivité dans la programmation pour permettre de répondre en continu aux besoins des populations qui évoluent dans le temps. De fait, cela interroge le modèle architectural des équipements et les capacités à intégrer des réponses modulaires dès leurs conceptions. Le traitement intérieur/extérieur des équipements peut être une forme de réponse. L'insertion urbaine des équipements sportifs est souvent peu exploitée quant au prolongement potentiel de la pratique sportive sur les abords du site (parvis actif, espace libre, équipements en accès libre en proximité, etc.).

• Le relais sport-santé nature de Bouzy en Champagne

Le relais de Bouzy constitue une offre unique en milieu rural. Véritable lieu de vie, il répond particulièrement bien aux problématiques des habitants du territoire : des activités variées avec des modes de pratiques divers (encadré, autonome), concentrées en un seul lieu, dans un objectif de santé, sur des plages horaires adaptées à toute la famille et à des publics très différents (handicap, travailleurs, etc.).

Un équipement sportif structurant de proximité pensé avec les habitants

Il se situe à 20 minutes des trois grandes villes du département de la Marne : Reims, Épernay, Châlons-en-Champagne. Conçu comme un complexe sportif communal (Bouzy, 950 habitants), il recrute aujourd'hui sur un large territoire et

accueille près de 700 pratiquants par semaine. Les activités s'y sont développées au fur et à mesure de la demande et des associations sportives ont été créées à cet effet par les usagers eux-mêmes avec l'appui de la structure administrative du Relais. On s'y rend à pied pour les habitants du centre-ville ou en voiture pour les plus éloignés. L'accessibilité à vélo est à l'étude.

Des profils d'usagers variés

25 % des usagers sont des enfants et des adolescents, 60 % ont entre 25 et 50 ans et 15 % sont retraités ou proches de la retraite.

De nombreuses actions restent consacrées aux jeunes afin de les sensibiliser aux méfaits de la sédentarité et de l'inactivité.

En témoigne les journées « Bien bouger, bien manger, bien grandir » qui accueillent 300 enfants

²⁴ En IDF, un jeune sur cinq reste éloigné de la pratique sportive, 2015, p.8

²⁵ Le tiers lieu ou troisième lieu est une notion développée par Ray Oldenburg au début des années 1980 aux États-Unis. Il se distingue du premier lieu, sphère du foyer et du deuxième lieu,

domaine du travail. Il s'entend comme un volet complémentaire, dédié à la vie sociale de la communauté et se rapporte à des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de manière informelle.

ou l'action « les vacances des sportifs » qui fonctionne comme un centre de loisirs dédié au sport. L'amplitude horaire a été pensée pour permettre aux enfants et aux parents de pratiquer sur les mêmes créneaux et en un même lieu des activités différentes, résolvant ainsi la question du mode de garde des plus jeunes et limitant aussi les déplacements. Le relais est entièrement accessible et accueille de jeunes enfants en situation de handicap qui pratiquent en même temps que les valides.



Le relais, un espace sportif, lieu de vie des habitants
Photo : Baptiste Gault



Prolongement des activités en extérieur à partir du relais
Photo : Baptiste Gault

Une large palette d'activités

Ce complexe possède une grande salle polyvalente de 1 000 m², deux courts de tennis couverts et une salle de remise en forme. Les activités sportives sont diverses : badminton, danse, fitness, football, tennis de table, cécifoot, boccia ou encore sophrologie. Il est possible de pratiquer en club, avec un coach ou de façon autonome.

Plusieurs espaces sont en accès libre 24 heures sur 24 : un terrain de pétanque, un skate park, un terrain en synthétique ouvert à différents types de jeux, un terrain de basket, un terrain de tennis et trois autres de beach volley. S'il est déjà possible de pratiquer du VTT, de la course à pied, ou de la randonnée avec des joëlettes²⁶, le Relais souhaite développer encore l'offre de sport de nature au départ du site : station de trail pour vélo ...

L'équipement a coûté 1,864 million d'euros HT. Il a été financé par la commune, le conseil départemental, le conseil régional, le CNADT, le CNDS, le club et la ligue champenoise de tennis.



Des activités mixtes et intergénérationnelles
Photo : Baptiste Gault

Sport-santé et actions prévention

Au relais, des sportifs confirmés côtoient des usagers n'ayant jamais fait de sport avant, ou encore des personnes ayant souffert d'un cancer. L'offre « santé » est aussi adaptée à l'environnement économique de la région. Ici, les vignes constituent la principale activité, les vignerons sont nombreux de par la pénibilité de leur travail à connaître des maladies professionnelles invalidantes. Des éducateurs formés en sport-santé et assistés par des médecins et des kinés prodiguent en partenariat avec la Mutuelle sociale agricole (MSA) des conseils de prévention afin de prévenir certaines pathologies.

²⁶ Fauteuil de randonnée pour personnes à mobilité réduite

• Le Plateau Mistral à Grenoble

Le Plateau a été inauguré en 2006, situé dans le nord de la ville de Grenoble entre les quartiers du Mistral et des Eaux-Claires. C'est un lieu de rassemblement important où près de 400 personnes se retrouvent chaque jour pour pratiquer des activités sportives ou culturelles, se former, ou pour lire, prendre un café. Cet établissement a pour cœur de cible les jeunes de 13 à 25 ans tout en proposant des activités et des événements qui rassemblent un public plus large. L'établissement est conçu comme un équipement d'émancipation et de découverte, une pépinière de différentes pratiques.

Une place capitale réservée aux activités physiques et sportives

Le Plateau Mistral développe de multiples activités dans le but de favoriser l'épanouissement intellectuel et physique des habitants du quartier. Les activités physiques sont particulièrement présentes, plusieurs salles y sont dédiées : musculation, fitness, danse moderne, orientale, hip-hop, taekwondo, judo, boxe, futsal, foot, escalade, cirque... On y développe aussi des activités artistiques et culturelles (arts plastiques, théâtre) souvent en intergénérationnel. Le Plateau Mistral accueille des scolaires, du primaire au lycée et des séjours sont organisés pendant les vacances pour permettre aux jeunes de partir tout en continuant de se cultiver et se dépenser.

Mixité des usages et des profils

Les services, ateliers et activités offerts sont pensés pour répondre à la population du quartier mais restent ouverts à l'ensemble des Grenoblois. La structure associative qui anime l'équipement encadre et accompagne des projets créés par les jeunes et propose un soutien à des petites associations ainsi qu'à ceux qui souhaitent passer le bafa (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur). Le lieu fait office de centre de loisirs tous les soirs de la semaine et le samedi toute la journée. Un écrivain public est présent pour aider aux démarches administratives ou personnelles et des formations en informatique sont dispensées à ceux qui ne maîtrisent pas l'outil. Des expositions temporaires y sont également programmées.

Un bâtiment conçu sur mesure

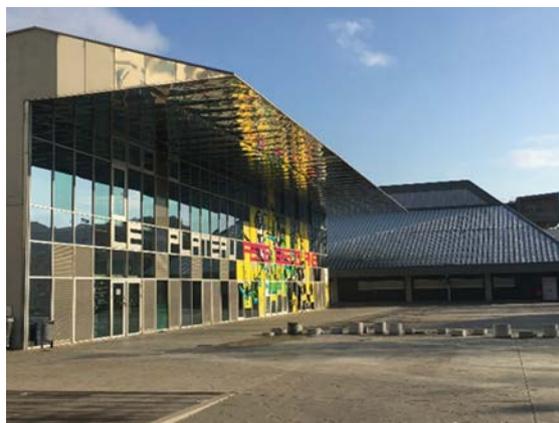
Le bâtiment a spécialement été pensé pour permettre de développer toutes ces activités dans un même espace. Les salles ont été conçues pour s'adapter à différentes activités afin de les rendre polyvalentes et fonctionnelles. La Maison pour tous Mistral, ancêtre du Plateau, était perçue comme un bunker ultra-sécurisée, sans fenêtre et renfermée sur elle-même à l'intérieur du quartier. Le Plateau a été bâti en opposition à ce modèle. Le bâtiment a été déplacé pour être positionné entre les

deux quartiers afin de pousser les habitants à sortir. Il est traversant, tout en transparence avec de grandes vitres qui permettent de voir et d'être vu. Cette transparence permet de générer un sentiment d'ouverture pour toute personne passant devant et invite à découvrir toute la programmation du lieu.



Le rôle du parvis et la relation intérieure/extérieure de l'équipement

Photo : Atelier Komko



Parvis et baies vitrées

Photo : Atelier Komko

• *Les écoles élargies*²⁷

Au milieu des années 1990, la ville de Groningue aux Pays-Bas a inventé une nouvelle sorte d'établissement scolaire ouvert aux habitants du quartier et étroitement intégré. Un concept étendu à l'ensemble des municipalités néerlandaises aujourd'hui. L'innovation recouvre des dimensions éducatives, sociales, urbaines et architecturales. Une « école élargie » est constituée d'au moins une école primaire et plusieurs autres services associés : crèche, bibliothèque, association sportive, école de musique, service social, juridique et de santé. Ces établissements sont ouverts aux parents et aux habitants du quartier qui sont partie prenante dans le fonctionnement. Ce concept est né dans les quartiers difficiles avec pour motivation d'immerger dès leur plus jeune âge, les enfants dans un lieu ouvert, accueillant et intégrateur pour les parents. Afin d'éviter la stigmatisation de ces établissements et parce que les municipalités se sont rendues compte que ce concept répondait également aux enjeux de conciliation des temps sociaux pour les familles (services de conciergerie dans certains), ils ont été étendus à l'ensemble des quartiers. Ces établissements s'inscrivent dans les plans locaux d'urbanisme par le rôle spécifique qu'ils jouent dans le contexte urbain. Les bâtiments sont multifonctionnels et offrent à la fois des usages spécifiques et des usages partagés ayant des temporalités différentes. La municipalité met en place un groupe de pilotage transversal aux différents services concernés : éducation, culture, sport, services sociaux, santé, urbanisme...

POUR EN SAVOIR PLUS : « LES ECOLES ELARGIES : QUINZE ANNEES DE MUTUALISATION D'EQUIPEMENTS SCOLAIRES AUX PAYS BAS » C. BAAIJENS, DANS TEMPORELLES 2010.

²⁷ Venstersschalen en néerlandais, traduction littérale « école fenêtre »

Axe 4

Aménagement temporel et temporaire et activités physiques et sportives

La prise en compte de la diversité des rythmes quotidiens et de leurs coordinations, de même que des rythmes saisonniers, est un élément essentiel pour aménager l'espace public et concevoir des équipements sportifs. Elle permet de placer les usages du pratiquant au cœur du projet.

En ville, nous avons besoin de repères pour nous approprier son espace, son hospitalité et nous y sentir bien. La mise en rituel des saisons peut participer de cette approche. Cela correspond aussi au développement de la ville expérientielle. L'activité physique et sportive est elle-même rythmée par les saisons : patinage en hiver, baignade en été mais aussi canotage sur les plans d'eau, jeux et détente sur les berges, etc. Ces activités sportives, souvent plus proches de l'activité de loisir incitent les habitants et notamment les enfants à des pratiques moins sédentaires. En même temps, ces activités de plein air se déroulent souvent sur un temps trop court dans l'année du fait d'une programmation des espaces et infrastructures limitées dans leur utilisation annuelle. D'où l'opportunité de repenser les perspectives d'extension, de modularité dans le temps, et pourquoi pas de prendre à contrepied les idées reçues sur le temporaire et la saisonnalité.

La mise en scène de lieux de pratique saisonniers

L'utilisation des aménagements ou équipements temporaires, à l'image de « Paris plage » et de ses déclinaisons dans d'autres villes ou encore des patinoires de Noël sur les places publiques, dans des lieux insolites (tour Eiffel, verrière du Grand Palais, toit de la Grande Arche) constitue des rendez-vous attendus au même titre que les événements culturels de saison (festivals etc.).

Ces installations non pérennes permettent de décroquer la ville et rapprochent sa population en mêlant convivialité et activités physiques pour tous, en particulier si l'accès est gratuit ou à un coût peu élevé. De plus, ces aménagements temporaires contribuent à retrouver et à enrichir la perception symbolique des rythmes archaïques (ancestraux ou fondamentaux) des saisons, ritualisés par toutes les formes culturelles.

Extension saisonnière des pratiques à faibles contraintes

La baignade, la course, la marche, le vélo, même si ces dernières ne sont pas uniquement saisonnières font partie des pratiques qui augmentent fortement à partir du printemps, et plus encore en été pour la baignade. La demande s'avère être particulièrement

forte dans les quartiers de la politique de la ville où les habitants partent moins souvent en vacances.

NAGE TON CANAL
SAMEDI 02 JUIN 2018
Course individuelle en eau libre
500 mètres - Canal de l'Ourcq

PORT DE PANTIN
3 place Cécile Brunschvicg
93500 Pantin

Informations et inscriptions,
cliquez sur le logo FSGT 93

9h à 12h
RETRAIT BONNET A 9H
DÉBUT DE LA COURSE A 10H
10 EUROS PAR PARTICIPANT
KIT DE PARTICIPATION OFFERT

seine-saint-denis LE DÉPARTEMENT
ville de Pantin
Est Ensemble Grand Paris

L'opération Nage ton canal : la création d'un événement sportif en réintroduisant comme espace de pratique un espace urbain jusque-là délaissé pour cet usage.

Outre la nécessité de développer des espaces permettant ces activités (espaces verts, cheminements, lieux de baignade etc.), il est indispensable de réfléchir à la manière de prolonger leur utilisation au cours de l'année. Dès l'automne puis en hiver, les journées plus courtes, le froid qui s'installe ont tendance à réduire fortement ces pratiques alors que la demande reste présente. Des solutions existent pour les maintenir, voire les développer, en favorisant, d'une part, la pratique auto-organisée de groupe (application numérique), et en améliorant, d'autre part, la conception des espaces publics permettant une pratique de nuit, ou encore en développant des équipements spécifiques comme les bassins nordiques, etc.



Jeux d'eau parc du Tremblay, installés sur l'ancienne pataugeoire

Photo : Parc du Tremblay

Enjeux de développement durable

Les difficultés budgétaires des collectivités couplées aux enjeux environnementaux incitent à concevoir différemment des équipements sportifs, initialement très consommateurs d'énergie.

C'est l'occasion de revisiter le « logiciel » installé depuis les années 1960, consistant à séparer les équipements sportifs entre une version estivale découverte et une version couverte pour tout le reste de l'année. Aujourd'hui, il devient nécessaire d'affiner les concepts pour répondre aux pratiques et aux modalités de pratique en incluant cette diversification circannuelle.

Il est possible par exemple de créer des aires de pratique intermédiaires, sous la forme de préaux sportifs, de dimensions diverses, abrités des vents, qui offrent ainsi des possibilités nouvelles de pratiques plus accessibles, pour des montants d'investissement plus réduits et de réelles économies en fonctionnement (entretien et consommation d'énergie). Ces espaces couverts non clos sont très appréciés notamment sur les périodes de demi-saison mais également l'été pour des pratiques ombragées.



Plateau sportif couvert non clos en accès libre. Rue Louis Braille Paris 12^e

Photo : Claire Peuvergne-IRDS/IAU-IDF

Par ailleurs, certaines villes organisent des déambulations nocturnes afin de recueillir l'expression des besoins en éclairage en fonction des lieux, de leurs usages et de leurs temporalités (éclairage à détection par exemple dans l'idée d'éclairer moins mais d'éclairer mieux, de pistes cyclables éclairées avec une énergie renouvelable, etc.). Tous ces aménagements s'inscrivent dans des démarches de démocratie participative qui permettent de créer un équilibre entre les demandes de pratique et les réticences des riverains, souvent inquiets des risques de nuisances, notamment sonores.



Parcours d'apprentissage du vélo, fermeture temporaire de rue à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Crédit : ARENE-C.Petit-Tesson

Chronotopie et aménagement spatio-temporel

Outre le travail sur les temporalités saisonnières, occasionnelles et/ou événementielles de nos villes, il est question aussi des temporalités journalières. Le sport peut partager des espaces dévolus à un usage spécifique, une partie de la journée, comme la rue par exemple affectée aux flux automobiles. Certains jours, certaines heures, la rue peut être fermée temporairement à la circulation. Les enfants peuvent alors jouer en toute tranquillité. Diverses animations sont organisées dont certaines autour de l'activité physique : parcours en mode actif et apprentissage de la circulation (vélo, trottinette, rollers, installation de trampolines...), jeux sportifs (basket, ping-pong...). Des installations sportives démontables peuvent être installées temporairement. Ce principe permet d'élargir l'espace d'activité et de jeu en proximité des logements et des écoles, de se retrouver entre riverains, et constitue ainsi des sortes de tiers lieux temporaires. En Île-de-France, plusieurs communes se sont déjà lancées, outre Paris, dans le cadre de leur premier budget participatif, des villes comme Évry, Saint-Denis, Montreuil, Champigny, Roissy-en-Brie, les Mureaux etc. ont également testées ces aménagements²⁸.

²⁸ Notamment dans le cadre de l'appel à projets national lancé en novembre 2015 par le collectif Rue aux Enfants et dans le cadre

du projet européen Bambini, en 2012 et piloté en Île-de-France par l'ARENE.

Au départ, le bilan de la communauté urbaine de Strasbourg (CUS)

Dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur des piscines au niveau intercommunal, il est fait état d'un manque de mètres carrés de plan d'eau et globalement d'un déficit qualitatif de diversité de l'offre aquatique. La communauté urbaine de Strasbourg se fixe pour objectif de combler cette carence tout en répondant à une demande plus diversifiée : loisirs et santé, accueil de publics spécifiques (familles, enfants, seniors...). Se pose alors la question de la réhabilitation de la piscine construite en 1981 dans le quartier du Wacken, piscine qui ne comporte que des bassins d'été. Ouverte trois mois par an en moyenne, l'idée première est de couvrir ces bassins afin d'étaler la fréquentation sur l'année. Mais, l'opération s'avère coûteuse, compte tenu de la forme particulière des bassins. L'idée d'en transformer une partie en bassin d'hiver de nage prend corps.

La nouvelle offre : nager en extérieur toute l'année

La piscine du Wacken fait l'objet d'une large rénovation et offre notamment dorénavant un bassin extérieur comportant des lignes d'eau de 50 m et des lignes d'eau de 25 m dans lesquelles on peut nager toute l'année.

Ce concept est très courant en Allemagne et dans les pays scandinaves. Il est ainsi qualifié de bassin nordique. En hiver, l'entrée dans le bassin chauffé à 28°C se fait par un sas aquatique partant de l'intérieur des zones chauffées.

Le bilan énergétique d'un bassin nordique est comparable à un équivalent de bassin couvert car, globalement, l'augmentation de l'énergie de chauffage de l'eau est contrebalancée par l'absence de charges liées au traitement de l'air, à la condition toutefois que ce bassin soit couvert par une bâche thermique dans les périodes de non-utilisation. En outre, l'optimisation énergétique repose principalement sur le principe de bassins abrités des vents dominants l'hiver et sur la capacité de capter l'ensoleillement dès qu'il se manifeste (d'où l'importance de l'orientation des bassins).

La nouvelle piscine du Wacken permet de modifier l'offre de bassins extérieurs en fonction des saisons. L'hiver est centré sur le bassin de nage, puis en demi-saison le bassin d'activité et d'hydrothérapie, enfin l'été de nouveaux bassins plus ludiques sont ouverts. Les horaires d'ouverture sont étendus et vont de 7 à 20 heures ou 21 heures, même en hiver.



Le bassin nordique est doté d'une plage de repos en véranda chauffée

Photo : Agence Lama Architectes

Une demande de nage en ligne importante

Ouverte en novembre 2012, six mois après, les enquêtes²⁹ menées sur la fréquentation indiquent que près du quart des usagers de la piscine du Wacken et plus particulièrement du bassin d'hiver sont des nageurs qui ne fréquentaient pas d'autres piscines auparavant. Cela fait apparaître une demande sociale spécifique de nage en ligne dans des conditions de tranquillité avec un sentiment de retour vers une pratique plus naturelle qui est une demande croissante chez les pratiquants sportifs, notamment dans le cadre d'une pratique autonome. Ce concept se donne pour objectif de permettre à tous d'avoir une activité physique toute l'année, à l'instar du jogging. Il est possible de venir nager à tout moment de la journée sans craindre de tomber sur des créneaux réservés pour les clubs et les scolaires.

De plus en plus de villes conquises à travers la France

Au cours des dix dernières années, les villes font de plus en plus le choix des bassins nordiques. À l'image de Strasbourg, Chartres, Mulhouse ou encore Paris dans le 13^e arrondissement, également Rennes, Niort, Poitiers, Toulouse, Tours. Des réalisations en cours ou à venir qui partent toutes du même constat : une demande croissante de nage en ligne, des coûts d'investissement moins élevés et des coûts de gestion mieux maîtrisés au final que dans le cas d'un bassin couvert pour un confort des usagers supérieur. Par ailleurs, dès lors que les surfaces de plages autour le permettent, il est possible de créer des conditions d'accueil de compétitions ou de spectacles aquatiques par une implantation de gradins démontables.

²⁹ Enquête de satisfaction auprès des usagers de la piscine du Wacken, avril 2013. Communauté urbaine de Strasbourg,

direction conseil pilotage et performance/contrôle de gestion et évaluation des politiques publiques.

• La baignade en ville : la plage de Meaux

Retrouver la plage des années 1950

Créée dans les années 1950, la plage de Meaux sur les bords de Marne, très fréquentée par les habitants a été fermée en 1970 pour cause de pollution aggravée. En 2007, Meaux retrouve sa plage, fruit d'un partenariat entre la ville et l'Agence de l'eau Seine-Normandie qui collaborent pour rendre à la Marne une bonne qualité de l'eau.



La plage de Meaux dans les années 1960

Photo : Collection IAU IdF

Ce partenariat à long terme s'est traduit par un ensemble de projets regroupés dans le programme « Marne - pollution zéro » et dédiés à l'assainissement, à la lutte contre les pollutions accidentelles et à la réhabilitation des berges de la rivière. En parallèle, la ville a contribué à restaurer l'écosystème de la Marne en créant à proximité de la plage le parc naturel des Pâtis (création d'une zone humide avec une noue de la Marne, l'extension de la forêt alluviale, l'exploitation des étangs à bon potentiel écologique...). Cette opération a permis la valorisation de plus de 150 ha de friches acquises progressivement en vingt ans par la ville.

Une plage urbaine

La plage de Meaux se situe à proximité du centre-ville. On peut s'y rendre à vélo (parking gratuit sécurisé) et à pied. Des contrôles réguliers sur la qualité de l'eau sont réalisés par l'Agence régionale de santé, et des maîtres-nageurs surveillent la baignade tous les jours en période estivale entre 11 heures et 19 heures. Plusieurs activités sont également accessibles gratuitement. Une pataugeoire, des balades en poney sont organisées dans le parc du Pâtis pour les plus petits. Un espace est dédié aux enfants et adolescents avec huit parcours de mini-golf, des trampolines, des tables de ping-pong, du beach volley, du beach soccer ou encore du handball.

La location de bateaux électriques est possible. Un espace de lecture ombragé ainsi qu'un espace avec des transats sont également libres d'accès.



La plage de Meaux, réouverte en 2007

Photo : Toutenphoto/Ville de Meaux

Lieu d'animation pour tous

La ville a organisé l'espace en fonction des usages attendus par chacun (espaces calmes, espaces ludiques...), de manière à ce que tous les publics selon leurs attentes trouvent leur place dans un cadre apaisé. Pour renforcer ce principe, des animateurs sont présents sur les différents espaces toute la journée de même qu'un agent médiation de la police municipale.

La ville de Meaux souhaite que cette plage brasse une large population, jeunes et moins jeunes, habitants du centre-ville et habitants des quartiers populaires.

• Les îles de loisirs, des lieux propices à l'activité physique

Des espaces de convivialité

Depuis trente ans les îles de loisirs font partie du quotidien des Franciliens. Ces derniers viennent s'y détendre, pratiquer des activités récréatives ou sportives dans un cadre naturel accessible à tous. Une fréquentation qui s'opère essentiellement l'été, en famille.



Parcours arboré, île de loisirs de Buthiers

Photo : Nicolas Corne-Viney IAU-idF

La demande pour les activités de plein air est forte en Île-de-France. Plus d'un Francilien sur quatre n'a pu exercer une activité physique en extérieur à laquelle il souhaitait pourtant s'adonner³⁰. La première raison invoquée est le manque d'espaces disponibles à proximité du domicile. Les îles de loisirs ont un rôle à jouer. Dans une région fortement urbanisée, sans accès immédiat à la mer, la montagne, elles offrent un cadre naturel de proximité, accessible à tous les publics. Elles proposent une grande variété d'activités (baignage, promenade, plaines de jeux, équitation, nautisme, escalade...), certaines en accès libre, d'autres encadrées. Ce sont 3 000 hectares répartis sur 12 sites. Six sont situés en zone urbaine, trois en zone périurbaine et trois en milieu rural. Au-delà des activités proposées, de larges espaces permettent aux Franciliens de se retrouver en famille, entre amis autour de moments conviviaux.

De grands espaces pour inviter les Franciliens à des moments festifs

Chaque année plus d'une centaine d'événements ont lieu dans les îles. Selon l'enquête³¹ du Comité régional du tourisme d'Île-de-France (CRT), 15 % des visiteurs y ont déjà assisté ou participé. Il s'agit d'animations sportives organisées par des associations locales ou départementales (trail, randonnée, triathlon, compétitions de golf, de voile, concours d'équitation...). Des événements culturels

sont également proposés : soirées dansantes, arts de la rue et du cirque, cinéma en plein air...



Initiation à la boxe, île de loisirs de Jablines

Photo : Nicolas Corne-Viney IAU-idF

Améliorer leur fréquentation : accessibilité, extension saisonnière des activités, habitants au cœur du projet

La dernière enquête de fréquentation³¹ indique que les îles accueillent jusqu'à 4 millions de visiteurs par an. Ils viennent de la région (95 %) et en majorité du département de l'île visitée (60 %). Ce qui explique un temps de trajet d'une durée moyenne de 23 minutes, généralement réalisé en voiture. Les facteurs limitant la fréquentation sont en premier lieu la distance, une raison avancée par la moitié des Franciliens. Un quart considère³⁰ également que les îles sont mal desservies. Il subsiste un enjeu fort d'amélioration de la desserte multimodale des sites. Le deuxième frein est paradoxalement leur succès : 43 % estiment qu'elles accueillent trop de monde et qu'elles n'offrent plus l'assurance d'un espace calme. Bien qu'elles soient ouvertes toute l'année, la fréquentation des îles est marquée par une activité saisonnière liée à la présence de plans d'eau (fortes affluences les week-ends d'été ensoleillés). Le développement de la fréquentation en dehors de ces temps forts est capital. D'abord pour réduire les coûts de gestion annuels de ces sites et ensuite parce que les îles représentent un bel outil pour lutter contre la sédentarité. Mettre la participation des habitants au cœur du projet de fonctionnement des îles, non pas en tant qu'usagers ou clients mais en tant que citoyens-acteurs de ce projet pourrait constituer un atout. Enfin, si 78 % ont déjà entendu parler des îles de loisirs, 43 % avouent ne pas connaître les activités proposées et 30 % ne savent les situer. Un meilleur référencement de ces espaces sur l'ensemble des supports d'information (applications diverses, viaNavigo,...) apparaît indispensable.

³⁰ Enquête sur les pratiques sportives des Franciliens – IRDS 2011

³¹ Enquête sur la fréquentation des bases de loisirs, CRT, 2008.

Axe 5

Les parcours sportifs : laboratoires du sport-santé et de la prise en compte du handicap ?

Les parcours sportifs ou parcours de santé, en expansion rapide dans les villes, cherchent à contribuer au décloisonnement de la pratique d'une activité physique régulière et à favoriser son ouverture dans les espaces du quotidien des habitants. Ils se présentent comme un itinéraire de course ou de marche sur lequel sont disposés des agrès ou équipements légers permettant de travailler les muscles et d'améliorer ses capacités cardio-respiratoires.

Le développement des parcours sportifs : un risque pour l'accroissement des inégalités de santé ?

La vitesse de cette expansion nous renvoie à une volonté des « fabricants » de la ville de renforcer l'appropriation des espaces publics par les populations, mais également à un contexte de baisse de dotations des collectivités et de l'investissement vers de grands équipements sportifs. C'est donc cette ambivalence entre effet de mode et contraintes financières qui stimule la création de ces nouveaux lieux de pratique.

En parallèle, les parcours santé laissent entrevoir un paradoxe : ils visent à inscrire de la proximité dans la pratique d'activité physique, la décloisonner des équipements et en faire des relais du quotidien, mais se heurtent à une forte captation par des sportifs aguerris et des difficultés d'appropriation de manière autonome par les publics les plus fragiles. Le lancement récent d'un dispositif d'accompagnement intitulé « programmes passerelles Prescri'Forme » en Seine-Saint-Denis, dans le cadre du développement du « sport sur ordonnance », témoigne de la nécessité, si l'on veut mettre en place des politiques publiques qui n'accroissent pas les inégalités, d'un accompagnement adapté des publics précaires éloignés de la pratique, des séances régulières.

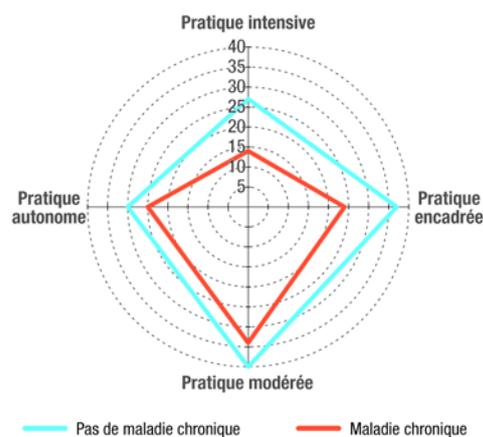
La place des éducateurs territoriaux et des professionnels APA, même si elle est conscrée et ponctuelle, ainsi que la finesse de la conception (mixité, lisibilité, etc.) doivent être des relais pour que ces parcours de santé répondent à un accès renforcé de la pratique des publics éloignés de l'activité physique et sportive ou atteints de pathologie chronique, de handicap. Plus largement, le dialogue entre les services d'une même collectivité (notamment sport, santé) en prévision de ce type de projet semble être un préalable indispensable si l'on souhaite que ces équipements répondent réellement aux problématiques sanitaires en Île-de-France.

Les pathologies chroniques, un nécessaire besoin de renforcement de la pratique sportive

Les personnes atteintes de maladie chronique sont moins sportives : 43 % ont une pratique hebdomadaire contre 57 % pour les autres. On retrouve cet écart surtout dans la pratique encadrée et dans la pratique intensive et moins dans l'activité en libre accès, bien souvent privilégiée par ce type d'usagers.

Face à ce constat, la question des parcours santé, et de la mobilisation de « catalyseurs » dans l'espace public facilitant la pratique de personnes souffrant de limitations fonctionnelles revêtirait un intérêt particulier pour combler les écarts actuels, et accompagner les évolutions législatives récentes sur la prescription médicale du sport et la pratique encadrée. Se posent dès lors plusieurs enjeux et défis : penser les machines et agrès pour les rendre accessibles aux différents types de pratiques, rendre de plus en plus lisible la compréhension des parcours et la pratique associée, mettre en place, ponctuellement, avec des professionnels spécialisés des actions de nutrition, de promotion de la santé dans le cadre des contrats locaux de santé (CLS) pilotés par l'ARS avec les collectivités territoriales.

Taux de pratique selon que la personne est atteinte d'une maladie chronique ou pas



Source : EPSF 2015 ; © IRDS/IAU Île-de-France 2017

La situation de handicap : un manque d'infrastructures et d'interfaces propices à la pratique de l'activité physique

En Île-de-France on compte environ trois millions de personnes en situation de handicap ou de polyhandicap, c'est-à-dire souffrant d'une déficience motrice, sensorielle, intellectuelle, mentale, d'une incapacité ou de difficultés dans la réalisation d'actes élémentaires ou plus complexes³². Au regard de ce chiffre conséquent, les moyens et capacités de mobilisation pour la pratique du sport et de l'activité physique semblent restreints.

L'accessibilité et les modalités de pratique d'une activité physique dans l'espace public sont insuffisantes : les parcours sportifs, agrès, et espaces de pratique en plein air ne sont qu'à de très rares exceptions adaptés aux spécificités et à la diversité des handicaps. La difficile mise en œuvre de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005³³ et le faible nombre de PAVE³⁴ mis en place dans des communes d'Île-de-France ne contribuent pas à une franche amélioration.

Vieillesse et activité physique : un défi grandissant

Une étude publiée en 2015 par la revue médicale *The Lancet* révèle que l'espérance de vie dans les pays occidentaux est de plus en plus longue (25 % des Franciliens auront plus de 60 ans en 2030), mais que nous vivons dans un moins bon état de santé. Pratiquer une activité physique (même tardivement³⁵) permet de rester en forme plus longtemps et de lutter contre certaines maladies chroniques. La condition physique des seniors varie fortement d'un individu à un autre. C'est pourquoi il est nécessaire d'adapter les gestes et les exercices physiques à pratiquer en fonction des capacités de chacun et des effets recherchés, en lien avec l'apparition progressive de handicaps (moteurs, sensoriels, cognitifs).

En Île-de-France, les chiffres sont éloquentes quant à la croissance probable de la pratique de l'activité physique et sportive des seniors (300 000 à 400 000 usagers supplémentaires attendus d'ici 2030), motivée dans la grande majorité des cas (88 %)³⁶ pour des raisons de bien-être et de santé. Le renforcement de cette pratique au quotidien et notamment dans l'environnement de vie et de proximité est nécessaire en Île-de-France, d'autant

que les seniors privilégient la pratique autonome, à leur rythme et à leur niveau.

Nouvelles technologies, design universel, co-construction : vers des démarches innovantes d'intégration des publics éloignés de la pratique

Les parcours sportifs tendent de plus en plus à s'ouvrir à de nouveaux publics dont les capacités physiques sont plus limitées et intègrent les nouvelles technologies comme un outil d'appui à l'effort. Se pose bien sûr la nécessité d'aller au-delà du handicap physique. Aujourd'hui, les parcours sportifs délaissent bien souvent les personnes atteintes de troubles sensoriels ou psychiques.

Les nouvelles technologies sont désormais devenues accessibles au plus grand nombre grâce au développement du smartphone (et ses nombreuses applications), des montres connectées, des podomètres, etc. Si ces outils ne peuvent remplacer l'expertise fine de professionnels formés à la pratique de l'activité physique adaptée, ils peuvent néanmoins rendre la pratique sportive plus ludique, interactive et attractive pour tous en mesurant l'effort mais également en proposant les services d'un coach virtuel ou le suivi d'un programme sportif adapté aux besoins spécifiques de l'utilisateur.

En parallèle, pour répondre à cet impératif d'adaptation aux publics éloignés de la pratique, de plus en plus de collectivités font appel aux principes du « design universel » dans l'accès aux équipements ou aux espaces publics. Ce mouvement vise à concevoir, développer des services, des systèmes ou des environnements courants, accessibles et utilisables par le plus large éventail possible d'utilisateurs. Il offre des perspectives pour renforcer la pratique de l'activité physique et du sport et pour répondre à la diversité des handicaps. Des expertises se mobilisent en Europe autour du design universel, notamment pour renforcer la capacité des seniors à se mouvoir dans l'espace public. Le mobilier urbain pensé de manière universelle joue un rôle pivot pour créer des parcours santé d'une nouvelle génération. La signalétique, dont le design peut être pensé avec des seniors, joue également un rôle moteur. Elle explique comment réaliser un exercice avec ces objets du quotidien (plaques inscrites au sol comme l'exemple d'Eindhoven ci-contre, poteaux, bancs, etc.).

Au-delà du design et de la lisibilité des objets mis à la disposition des usagers, se pose l'impératif de la co-construction du parcours avec les publics concernés par ce besoin de remise à l'activité

³² Définition de l'INSEE, présentation générale, octobre 2011

³³ Cette loi implique notamment de donner à tous les mêmes chances en matière d'accès à l'emploi, à l'éducation, aux loisirs, au sport

³⁴ Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

³⁵ Étude de l'University College de Londres, publiée dans la revue britannique *Journal of Sports Medicine* en novembre 2013.

³⁶ La pratique sportive en Île-de-France, sept ans avant les Jeux, IRDS, décembre 2017

physique. L'exemple de « pour la santé je bouge dans mon quartier » à Saint-Denis, que nous aborderons dans l'axe 9, laisse entrevoir la nécessité d'ouvrir un dialogue avec la population au préalable de l'implantation d'un parcours sportif, l'opportunité de cette co-construction pour atteindre les publics les plus vulnérables et mieux cerner leurs besoins.

Si les parcours sport-santé sont aujourd'hui plébiscités et en nombre croissant dans les villes, il sera nécessaire de dresser le bilan de leur utilisation (taux d'utilisateurs, publics utilisateurs, modes d'utilisation...) afin de vérifier que les objectifs fixés sont atteints : augmentation de la pratique d'activité physique et sportive dans un objectif d'amélioration de la santé auprès de populations déjà pratiquantes ou de populations peu ou pas pratiquantes auparavant.



Dalles Kwiek, implantées par l'entreprise strasbourgeoise Denovo à Eindhoven

Photo : Dalles Kwiek

• *Le parcours Ben Harrati à Canteleu*

À Canteleu, cette dynamique d'inclusion universelle s'est ainsi matérialisée à travers l'édification de parcours adaptés au handicap. Avec le parcours Ben Harrati, Canteleu est l'une des villes pionnières à avoir conçu des aménagements développés pour les personnes en situation de handicap moteur, visuel ou psychique, et un parcours labellisé « Tourisme et Handicap ». Son nom rend hommage à un champion de natation handisport originaire de la ville. Dans la continuité de la signature d'une charte ville-handicap (2004) et avec le concours de l'Office national des forêts (ONF), un kilomètre de la boucle d'origine a donc été réaménagé afin de disposer de nouveaux agrès et d'un nouveau sol pour lisser les aspérités et faciliter le cheminement. Une boucle plus longue a été conservée pour les agrès adaptés aux valides. Un fil d'Ariane au sol permet aux personnes malvoyantes de cheminer tout le long de la boucle. Le parcours Ben Harrati, accessible en voiture et en bus, prend en compte la situation des personnes à mobilité réduite.

Le parcours est composé de trois aires d'échauffement et d'étirements et cinq agrès sont disposés tous les deux cents mètres environ. Ces agrès ont pour objectif de travailler la souplesse et la force des pratiquants, mais aussi la coordination et l'équilibre. Les agrès choisis reproduisent les difficultés rencontrées au quotidien par les personnes handicapées ou malvoyantes. La station tout terrain par exemple est un parcours où s'enchaînent des revêtements différents (meubles, durs, surélevés etc.) sur lesquels on peut traverser avec un fauteuil. Cette station demande une bonne maniabilité et de la concentration pour passer d'un revêtement à l'autre. Le parcours en zigzag demande également une bonne dextérité et de la concentration aux personnes malvoyantes afin de suivre les courbes du tracé. Un slalom permet également de s'exercer de façon ludique. Tous les

agrès sont balisés par une borne cannelée au sol indiquant l'arrivée. Chacun des panneaux détaillant les exercices pouvant être réalisés est en relief et en couleurs contrastées afin d'être aisément décrypté, notamment par les publics atteints de troubles psychiques ou cognitifs.

Le parcours peut être suivi sans forcément passer par les agrès qui se trouvent positionnés légèrement sur le côté. Il peut aussi être testé par des personnes valides, puisque le parcours Ben Harrati partage une grande partie de son tracé avec le parcours de santé initial. À une échelle plus large, ce parcours se trouve au cœur de la cité du sport de Canteleu à proximité de la piscine municipale, de deux gymnases, d'une salle de boxe, d'un skate park, d'un mur d'escalade, de plusieurs bouledromes et d'un terrain de football. Loin d'être relégué au second plan, ce parcours fait l'objet d'une attention particulière de la ville de Canteleu et de l'ONF. Il est le symbole d'une nouvelle façon d'envisager la ville comme un espace adapté et inclusif où chacun a sa place.



La coexistence entre un lieu de promenade pour tous les publics et un parcours adapté au handicap moteur

Photo : Ville de Canteleu

• Courbevoie, des parcours « connectés » propices au développement du sport-santé

Le déploiement du parcours sportif Courbevoie sport-santé sur les berges de Seine inauguré en 2015 s'inscrit dans une politique de sport-santé souhaitée par la municipalité et répond à la volonté de la ville de développer la pratique autonome.

Le parcours a été aménagé sur les berges de Seine. D'une longueur de 700 mètres, il est composé d'une dizaine de stations. Des pastilles au sol sont dessinées pour le slalom en vélo ou en roller. Une zone d'échauffement est également intégrée au parcours afin de bien se préparer à l'effort. Un marquage au sol a été tracé tous les 50 mètres afin de permettre aux coureurs de monter en intensité. Les exercices ont été définis pour s'adapter aux différents profils d'usagers qui utilisent le parcours avec des niveaux de difficulté : facile, intermédiaire, élevé et pour tous.

Le concours des nouvelles technologies et le partenariat avec l'entreprise Macadam Tonic fait de ce parcours une innovation au niveau national. Une application sur smartphone mise à disposition via cette entreprise permet de flasher des panneaux placés le long du parcours contenant des exercices visibles en réalité augmentée. Les mouvements proposés (40 exercices détaillés) sont réalisés par des professionnels de santé afin qu'ils puissent être reproduits dans de bonnes conditions et en toute sécurité. Bien évidemment, ces vidéos ne remplacent pas l'interaction avec l'humain et la plus-

value d'un coaching adapté. Si l'application de Courbevoie s'arrête à l'explication et à la visualisation de l'utilisation des différents équipements disponibles, d'autres applications smartphone permettent de savoir quelles sont les calories dépensées, la distance parcourue, la vitesse atteinte ou la fréquence cardiaque à l'effort et se posent comme des relais pertinents à la pratique autonome.



Parcours sportif sur les berges de Seine à Courbevoie

Photo : Yann Rossignol/ Ville de Courbevoie

Axe 6

Faire des friches et de l'urbanisme transitoire des relais de proximité pour la pratique sportive

Provisoirement délaissées, les friches représentent des interstices majeurs dans des villes où la densité du bâti est importante et où les espaces constructibles manquent. Ces friches peuvent prendre la forme de terrains vagues, sites bâtis ou anciens immeubles, anciens espaces industriels, grands équipements ayant vocation à changer d'affectation, etc.

La gestion des friches et leur aménagement futur pose la question fondamentale de l'urbanisme transitoire : pour quelques mois ? Quelques années ? Ces sites s'adaptent à ces potentialités temporaires ou plus pérennes. Un projet peut être ainsi pensé pour faire du lien et s'approprier un lieu avant de lui attribuer une nouvelle vocation ou bien contribuer à façonner cette nouvelle vocation. La notion de friche pose ainsi la polyvalence des espaces, entre friche physique et friche temporelle, et offrirait à l'heure du tarissement de l'offre, de nouveaux espaces pour la pratique sportive.

Le temps de veille

Lorsqu'un site est abandonné, il perd de sa valeur foncière et symbolique. Répondant aux usages qui ont précédé, il devient alors plus compliqué à revendre et reste souvent à l'abandon sans qu'il ne soit entretenu. Le moment entre l'abandon du terrain et une nouvelle occupation formalisée est appelé le temps de veille³⁷. Ce temps de veille, transitoire, dure jusqu'à ce que de nouveaux acteurs institutionnels se saisissent du terrain dans un objectif urbain encadré. Ce qui n'empêche pas d'autres types d'acteurs de s'emparer de l'opportunité que constituent ces espaces libres avant que les projets envisagés ne voient le jour et de questionner, bousculer, enrichir la vocation future que pourrait avoir ce site.

Un espace de jonction entre urbanisme temporaire et vocation future

Dans le cadre d'une occupation temporaire, il arrive fréquemment que les friches soient réinvesties par des acteurs venant de la société civile, associations, collectifs politiques ou artistiques³⁸, qui souhaitent développer diverses activités et qui trouvent en elles un espace disponible conséquent et parfois à moindre coût. Véritables laboratoires urbains, ces espaces répondent souvent à des demandes

auxquelles les villes ne sont pas toujours en mesure de répondre. Ces nouvelles urbanités consacrent souvent la mixité des usages comme générateur de rencontres entre différents publics. Les modes de concertation sont plus informels que dans un cadre institutionnel, les habitants devenant des partenaires privilégiés dans la co-construction du site.

Dans le cadre de cette transition, les propriétaires peuvent délivrer des autorisations d'occupation temporaire, le temps de monter un nouveau projet et afin de réduire les coûts d'entretien et de sécurisation du site laissés pour partie à la charge des occupants. Mais le succès de certaines initiatives place les friches comme de séduisants lieux d'expérimentation où l'éphémère peut devenir pérenne.

Depuis 2012, 72 initiatives d'urbanisme transitoire ont vu le jour en Île-de-France³⁸.

Des espaces propices à la pratique sportive encore peu exploités

Les anciens grands bâtiments industriels, les terrains vagues sont des espaces assez facilement modulables pour y développer différentes pratiques sportives. Certaines disciplines comptent peu de lieux d'exercices : la réhabilitation des friches, en les rendant praticables à des disciplines peu courantes participe à la diversification et à la multiplication des lieux de pratiques en ville. Le sport concourt dès lors à la redynamisation de ces espaces et, son énergie ludique et inclusive contribue à redonner vie à des quartiers et recréer du lien social sur des espaces de fracture et de fragmentation de la ville.

En Île-de-France, les initiatives d'urbanisme transitoire recensées sur des parcelles publiques ou privées indiquent des usages dominants, même si l'intérêt des projets est de rester ouvert à de nouvelles activités, de nouveaux occupants au fil du temps. Les projets liés à l'art, la musique, la culture et les loisirs sont les plus nombreux (25 %). Les activités sportives restent moins développées : 9 % des projets accueillent du sport et relèvent surtout du programme spécifique lancé par la ville de Paris « Paris terrain de jeux », évoqué ci-après, dont l'objectif est d'offrir des lieux sportifs complémentaires, diversifiés et innovants en milieu urbain³⁹.

³⁷ Charles Ambrosino, Lauren Andres « Friches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace », *Espaces et sociétés* 2008/3 (n° 134), p. 37-51

³⁸ Note Rapide Territoires n° 741, L'urbanisme transitoire : aménager autrement –IAU-ÎdF février 2017

³⁹ Dignet Cécile, *L'urbanisme transitoire, optimisation foncière ou fabrique urbaine partagée ?* / IAU ÎdF / 2018

• *Le Darwin Sporting Club : la pratique sportive au cœur du renforcement du lien social*

Le Darwin écosystème, situé dans les anciens magasins généraux et une ancienne caserne militaire de la ville de Bordeaux, fait partie de ces lieux hors normes qui donnent à voir le potentiel de l'urbanisme transitoire. Accueillant plus d'un millier de visiteurs chaque jour, les différents hangars déploient une grande diversité d'activités : d'un espace de coworking à un magasin Emmaüs, en passant par un village d'accueil d'urgence, une épicerie bio, des espaces culturels et ludiques regroupant plus d'une quarantaine d'associations. L'identité du lieu se structure autour de trois piliers : la transition énergétique, la coopération et l'inclusion sociale.

Fait plutôt rare au sein des friches urbaines, la pratique de l'activité sportive y occupe une place de choix : le skate-park est d'ailleurs la première activité à avoir vu le jour sur le site.

Une offre sportive diversifiée

Dans la continuité des premiers aménagements, le site a vu naître le Darwin Sporting Club regroupant un collectif d'associatifs soucieux d'apporter une offre commune autour de la pratique sportive. L'adhésion annuelle au club coûte trente euros et donne accès à du basket en trois contre trois, des cours de hip hop et du foot en salle féminin. Mais le skate indoor reste l'emblème du lieu et de son attractivité auprès notamment des jeunes adhérents : Il compte à lui seul plus de 3 500 membres sur les 5 000 adhérents du site, et se positionne comme l'un des plus fréquentés de France. D'autres sports ont progressivement investi le lieu suite à des sollicitations d'associations implantées sur le territoire. On peut venir pratiquer du roller derby, le bike-polo ou encore des activités nautiques telles que du kayak, de l'aviron ou de la voile, puisque Darwin s'étend à la base les Marins de la Lune située sur la Garonne. Les hangars dédiés au sport sont ouverts à l'heure du déjeuner afin de permettre aux salariés du site et d'ailleurs de venir pratiquer sur leur temps de pause. Venir pratiquer est également possible le soir après les heures de travail, afin de diversifier au maximum les catégories d'usagers.

Populariser le sport féminin et le sport adapté aux personnes en situation de handicap constitue également un objectif du Darwin Sporting Club. Pour démocratiser et rompre avec une polarisation masculine de la pratique, le football n'est pratiqué sur le site que par les femmes. En parallèle, des journées évènements sont consacrées au sport adapté aux personnes handicapées et permettent de faire découvrir des disciplines à l'aide de démonstrations dans une ambiance festive et conviviale : le récent tournoi de foot « fauteuil manuel » (juin 2017) fut une occasion de sortir cette

pratique des établissements et de la mêler à un large public. Aujourd'hui, l'ensemble des associations sportives et culturelles du site sont épaulées par la fédération associative « la 58^e » qui a progressivement établi des liens avec la fédération française « sport pour tous » et la fédération française des sports d'entreprises.



Skate-park hangar Darwin à Bordeaux

Photo : Bordeaux-tourisme.com

Une mixité des activités favorisant la mixité sociale, et la réduction des inégalités de santé

Le Darwin écosystème se pense comme un laboratoire des cultures urbaines et comme un incubateur de projets d'utilité sociale. Le coworking et l'agence événementielle sont le poumon économique de ce système en plus de la mise en place du fonds de dotation Darwin par le groupe Evolution qui gère le site. Ils permettent avec leurs activités de rendre la partie sportive accessible à des prix abordables afin qu'un grand nombre d'usagers, puissent venir profiter des installations. Le sport doit être un espace de mixité sociale.

Darwin essaie ainsi, avec cet impératif d'une pratique sportive pour tous, de répondre aux risques de gentrification et d'accroissement des inégalités parfois entretenus par l'aménagement temporaire ou pérenne des friches. La focale sportive et la diversité des usages permettent de sortir d'une dimension uniquement culturelle ou festive, qui peuvent être des catalyseurs de cette éviction des catégories les plus paupérisées. Un exemple qui fait écho à l'ancienne friche de la Belle de Mai à Marseille, aujourd'hui pérennisée et réellement appropriée par les populations de l'arrondissement autour de la pratique sportive.



La friche de la Belle de Mai, à Marseille, située dans l'un des secteurs les plus paupérisés du centre-ville, cumule lieux festifs, culturels et un vaste terrain de jeu sportif autour du skate, du basket, de l'escalade, du football, etc.)

Photo : Caroline Dutrey

Pour un urbanisme sportif durable

Le Darwin écosystème défend un urbanisme résilient et un aménagement durable des espaces : réhabiliter plutôt que démolir pour reconstruire. Lorsque le skate-park a été inauguré en 2010, le hangar qui l'accueillait ne répondait pas aux normes de sécurité. Des fonds ont alors été débloqués par la mairie de Bordeaux afin de participer à sa mise aux normes et à l'ouverture du site. Symbole de

l'attractivité du site et de son potentiel de réversibilité, le skate-park a été entièrement construit en matériaux recyclés. Des ateliers de réparation de vélo ont investi les lieux. Réutiliser des espaces vacants, remettre aux normes l'existant, se servir de matériaux ou d'objets pour leur donner une seconde vie s'inscrivent dans un aménagement éco-durable.

L'espace Darwin se positionne comme l'un des lieux touristiques les plus fréquentés et un ressort de l'attractivité de la région bordelaise. Le collectif bordelais est propriétaire d'une partie du site, mais l'ensemble des espaces dédiés à la pratique sportive sont concédés avec une autorisation d'occupation temporaire par la mairie de Bordeaux.

La demande de libération prochaine des espaces en prévision de la construction du nouveau projet urbain piloté par la métropole, et le renchérissement des coûts du foncier en zone dense posent les limites de l'urbanisme transitoire pour pérenniser la pluralité de ces pratiques sportives.

• Des friches converties en terrains de sports : Paris, terrain de jeux ?

Après une saison 1 qui avait permis à sept sites parisiens de devenir en 2017, par le biais d'un appel à projets, des installations sportives innovantes et éphémères, la ville de Paris s'étend, pour la saison 2, au-delà du périph', en lien avec plusieurs communes de Seine-Saint-Denis et la candidature des JO 2024. Depuis 2016, ces communes investissent le champ de la réhabilitation et l'occupation des friches sous l'angle de la pratique sportive.

Les espaces mis à disposition sont des intercalaires urbains, des lieux inutilisés appartenant aux communes. Face à la demande croissante en lieux de pratique, le développement d'activités nouvelles, l'investissement des friches pour une durée temporaire (5 ans, puis 10 ans dans la seconde édition) ouvrent le champ des possibles pour tester de nouveaux usages, stimuler l'inventivité des acteurs du monde sportif, etc.

À la différence de l'exemple de Bordeaux, autour d'un laboratoire des usages et une montée progressive des pratiques en lien avec les usagers et des associations sportives du territoire, cet appel à projets a principalement contribué à l'implantation d'activités commerciales, renforçant l'accès à des pratiques innovantes ou peu accessibles en zone dense : karting, surf, escalade, padel, acrobancane,

golf. Le catalogue est varié et l'appel à projets promeut de manière intéressante la place du sport dans des territoires parfois très denses.



Appel à projets de la ville de Paris

Source : Ville de Paris

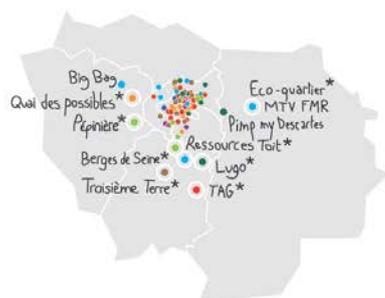
Cependant, vu le temps contraint et l'ampleur des réhabilitations, les friches parisiennes mettent en lumière les difficultés économiques rencontrées par le mouvement sportif, les acteurs associatifs pour s'emparer de ce type de projets, centré sur la promotion de pratiques innovantes. En effet, les lauréats sont des acteurs économiques très structurés : Arkose (escalade), Eko Sports

(événementiel sportif), Maraga (spécialiste de la conception d'équipements indoor, autour d'un projet de « surf urbain ») en prises avec des coûts d'investissement lourds et des objectifs de rentabilité forts sur la durée de la convention. Elles entretiennent également un risque de creusement des inégalités sociales de santé et de pratique sportive, malgré des tentatives d'inclusion des jeunes publics et des scolaires : comme en témoigne le coût d'accès potentiellement prohibitif pour certaines catégories sociales et la difficulté d'exporter le concept de l'appel à projet au-delà de

Paris, où seul un projet de Padel à Villepinte (93) semblerait se dessiner.

Pour parvenir à répondre aux urgences sanitaires de notre région, il est impératif que ces nouvelles démarches d'appels à projets puissent aller au-delà d'objectifs de valorisation économique et touristique et s'adaptent aux besoins et spécificités des populations résidentes.

Cartographie des initiatives d'urbanisme transitoire en Île-de-France depuis 2012.
En rose les projets issus de l'appel à projets « Paris, terrain de jeux » ayant abouti.



Catégories des initiatives

- Art, culture, loisirs
- Bureaux, atelier, artisanat/production, fab lab
- Commerce, restauration, bar, club
- Parc, jardin, espace public
- Agriculture, maraîchage, potager, pâturage
- Lieu d'animation du projet, de construction
- Espace sportif, terrain de jeux
- Habitat
- Mixte
- En cours
- * Dispositif de soutien aux opérations d'urbanisme transitoire Région Île-de-France

Fond de plan

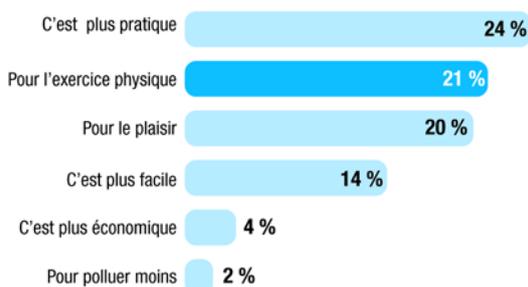
- Petite ceinture
 - Projet d'aménagement (en cours et à l'étude)
 - Urbain construit
 - Espace rural
 - Bois et espaces ouverts
 - Départements
 - Réseau routier principal
- N 0 2,5 km
© IAU ÎdF août 2018
sources : IAU ÎdF - Wikimap projet, Moe

Axe 7

Accompagner le renfort des modes de circulation douce

La mobilité active (marche, vélo) est une alternative possible aux personnes en manque d'exercice. En 2010, elle est d'ailleurs le premier mode de déplacement utilisé par les Franciliens : 41 % des déplacements sont réalisés dans ce cadre. L'Île-de-France est ainsi l'agglomération la plus « marchée » de France⁴⁰. Deux raisons à cela : un maillage de polarités structuré qui assure aux Franciliens une grande partie des besoins de proximité, et un réseau de transport en commun très développé qui favorise l'intermodalité. Le potentiel de report des déplacements vers la mobilité active reste en outre important. Ainsi la voiture représente 38 % des déplacements quotidiens, mais la moitié d'entre eux ont une portée inférieure à 3 km (l'équivalent d'un trajet inférieur à 14 minutes en vélo). En 2016, 82 % des Franciliens réalisent chaque semaine des déplacements actifs d'au moins 10 minutes à pied ou à vélo : 51 % le font dans le but de faire de l'exercice physique, et 21 % indiquent qu'il s'agit d'ailleurs de leur principale motivation⁴¹. Il est donc indispensable de renforcer la pratique des mobilités douces et actives pour atteindre les recommandations de l'OMS que nous évoquions en introduction. Dès lors, comment peut-on, très concrètement, améliorer les conditions de pratique des piétons et des cyclistes dans l'espace urbain ? Quelles sont les lignes de conduite qui permettent des changements significatifs, tant en matière d'installation que d'opérations de promotion ?

Pourquoi les Franciliens ont des mobilités actives ?



Source : EPSF 2017 ; © IRDS/IAU Île-de-France 2017

43 % des Franciliens combinent sport et mobilité active



Source : EPSF 2017 ; © IRDS/IAU Île-de-France 2017

Clarté des réseaux

Les décennies qui nous ont précédé ont, sans aucun doute, été dominées par un aménagement de voirie priorisant les véhicules individuels. Cela contraste avec les ambitions affichées aujourd'hui par bon nombre d'entités publiques : plans marche, plans vélo, réduction voire suppression de certaines voies de circulation. Le mouvement de balancier est aujourd'hui engagé et il est souhaitable, ne serait-ce que pour des raisons sanitaires et environnementales, qu'il soit toujours plus amplifié.

Dans ce contexte, l'un des enjeux les plus significatifs est la lisibilité des parcours piétons et cyclables. Si de plus en plus de réseaux existent, ils sont, parfois, peu clairs et n'induisent pas toujours une pratique aisée⁴². La réintroduction des modes de déplacement doux nécessite des efforts significatifs. Très concrètement cela implique de tendre vers un niveau d'information et de services pour piétons et cyclistes, comparable à celui dédié aux automobilistes ou les usagers des transports en commun.

Assumer un haut niveau de services pour les piétons et les vélos est possible et cela implique un bénéfice pour l'ensemble de la société. Au-delà de l'évidente plus-value environnementale, les effets peuvent être bénéfiques pour le commerce et le tourisme.

⁴⁰ La marche à pied en Île-de-France. Rapport IAU ÎdF, juin 2016

⁴¹ La pratique sportive en Île-de-France, sept ans avant les jeux. Les dossiers de l'IRDS, n° 37 décembre 2017

⁴² Jalonnement, élément clé d'une politique cyclable, ARENE-IDF, http://www.arenidf.org/sites/default/files/jalonnement_et_politique_cyclable.pdf

La promotion « totale » de la marche et du vélo

Bien que, aujourd'hui, la marche et le vélo soient toujours plus valorisés dans les différentes politiques publiques, ils doivent faire face à des usages, des habitudes et modes de vie hérités de la période de domination absolue de la voiture particulière. Dans le cas du vélo, l'assimilation de l'activité à un danger reste une idée encore assez répandue et nuit, par exemple, aux possibilités de pratique quotidienne, et plus largement d'inscription des jeunes dans les associations sportives de cyclisme.

De manière générale, les enjeux liés à la sécurité peuvent avoir un effet sur les mobilités actives. Dans le cas du vélo, les lacunes en matière de stockage, aussi bien dans l'espace public que dans les différents logements et la peur du vol associée, sont des freins au développement de la pratique.

D'un point de vue culturel, la diffusion de modes tels que la marche ou le vélo peut aussi passer par des interventions artistiques. Une recherche sur la ville ludique ne semble pas contre-indiquée, d'autant plus que les frontières entre les différents temps de la journée sont de plus en plus poreuses. Le parcours domicile-travail est déjà, pour certains, un lieu d'activité physique, voire sportive et cette tendance pourrait s'amplifier.

Les installations et les infrastructures ne sont pas, d'ailleurs, le seul domaine d'action possible. La pédagogie est souvent nécessaire pour promouvoir la marche et le vélo. C'est un sujet qu'on ne peut complètement négliger, même s'il est plus éloigné des thématiques d'aménagement et d'équipement.

Les exemples, non exhaustifs, évoqués ci-dessous, montrent que, au-delà de l'effort quantitatif nécessaire pour développer le vélo et la marche, la question de la méthode et de l'objectif que l'on se fixe est primordiale.

• *Pesaro : là où le vélo est aussi un métro*

Pesaro est une ville de 95 000 habitants située en Italie centrale, dans la région des Marches, sur la côte adriatique. Cette commune possède une originalité dans son réseau de transport : elle a décidé d'organiser ses pistes cyclables sur le modèle d'un réseau de métro, sous le nom de Bicipolitana⁴⁴ (vélo-métro en français).

Ainsi, depuis 2005, la Ville a lancé un plan de réalisations de 120 km de pistes cyclables et

Les parkings à vélo sécurisés sont devenus obligatoires

Depuis le 13 juillet 2016, un arrêté⁴³ précise l'obligation de construire des emplacements vélos sécurisés dans certains bâtiments neufs.

- pour les bâtiments à usage principal d'habitation, l'espace possède une superficie de 0,75m² par logement pour les logements jusqu'à deux pièces principales et 1,5m² par logement dans les autres cas, avec une superficie minimale de 3m² ;
- pour les bâtiments à usage principal de bureaux, l'espace possède une superficie représentant 1,5 % de la surface de plancher ;
- pour les bâtiments à usage industriel ou tertiaire, l'espace est dimensionné pour accueillir un nombre de places de vélo calculé par rapport à 15 % de l'effectif total de salariés accueillis simultanément dans les bâtiments, sur déclaration du maître d'ouvrage.

d'aménagements divers pour un montant de 34 millions d'euros⁴⁵. Le plan prévoit que les pistes soient connectées entre elles et continues. Certaines portions, toutefois, ne sont pas des pistes en site propre mais empruntent des rues peu fréquentées.

Les différents itinéraires ont été répertoriés et numérotés puis cartographiés et signalés sur le terrain à la manière d'un réseau de métro. À

⁴³ Arrêté du 13 juillet 2016 relatif à l'application des articles R. 111-14-2 à R. 111-14-8 du code de la construction et de l'habitation, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032894249&dateTexte=&categorieLien=id>

⁴⁴ Pesaro Mobilità, <http://www.pesaromobilita.it/index.php?id=2331>

⁴⁵ Ce montant inclut la construction ex novo de pistes cyclables. Il ne se limite évidemment pas à la conception et à la mise en œuvre des éléments de signalétique et de communication spécifiques à la mise en place de la configuration « métro-vélo ».

proximité des principaux centres d'intérêt de la ville des « arrêts » sont matérialisés. Ils comportent, notamment, un panneau présentant les destinations encore desservies par la piste, selon le sens de circulation. La distance en kilomètres des autres points d'intérêt est dûment signalée.



Plan du réseau Bicipolitana de Pesaro

Crédit : Ville de Pesaro



Une ligne du réseau Bicipolitana de Pesaro

Photo : Lucio De Marcellis



Panneau de signalisation à une « station » de la Bicipolitana de Pesaro

Photo : turismopesaro.com

Des partenariats ont également été installés avec des commerçants et des hôteliers pour mettre à la disposition des cyclistes des kits de secours pour pallier les éventuels accidents liés à la pratique du vélo. Les vélocistes de la ville sont également signalés sur les plans du réseau distribués à la population. Ailleurs comme à Odense (Danemark) des outils de réparation sont mis à disposition de la population, directement dans l'espace public⁴⁶.

Les résultats ont été positifs. Aujourd'hui, 85 km de pistes ont été réalisées et identifiées et les kilomètres planifiés ont été, en totalité, portés à 200. Le tourisme balnéaire a bénéficié de l'implantation de ces nouvelles pistes. En 2014, la fréquentation des plages nouvellement desservies par les pistes cyclables s'était accrue de 50 % par rapport au temps où elles n'étaient principalement accessibles que par des moyens motorisés⁴⁷.

Un autre facteur de succès mérite d'être analysé. Les ventes de vélos et l'activité de réparation ont augmenté à Pesaro depuis la mise en place du nouveau réseau. Ces éléments semblent confirmer qu'en matière cyclable, une politique de l'offre peut être intéressante et que la création d'une infrastructure nouvelle peut induire de nouvelles demandes et de nouveaux besoins. Le rôle essentiel de l'infrastructure peut être confirmé par une donnée venue du nord de la Finlande. Dans la ville d'Oulu, en effet, 10 % des déplacements des 150 000 habitants s'effectuent en vélo au mois de janvier, malgré le froid et l'obscurité, grâce, notamment, à l'entretien permanent du réseau cyclable⁴⁸. La ville de Paris suit un chemin similaire⁴⁹ : son plan de développement du vélo 2015-2020 prévoit un doublement du linéaire cyclable (de 700 à 1 400 km) et la réalisation de deux axes (nord-sud et est-ouest) de pistes cyclables bi-directionnelles en site propre, ayant pour but de faciliter les circulations rapides des cycles. Cet aspect du Plan vélo parisien est connu sous l'acronyme REVE (réseau vélo express).

⁴⁶ Voyage d'étude : Danemark, CDOS 93, 2016 <http://www.cdos93.org/ressources/dev/danemark-web.pdf>

⁴⁷ Pesaro in bicipolitana e cambia la vita, Université d'Urbino, Italie, 2014 <http://ifg.uniurb.it/static/lavori-fine-corso-2014/generali/2014/04/28/pezzo-principale/index.html>

⁴⁸ Jeffrey Pratte, Mainstreaming bicycling in winter cities : the case of Oulu, Finland, University of Manitoba, 2011

⁴⁹ 2020 : Paris, capitale du vélo, les objectifs pour la ville, <https://www.paris.fr/velo>

D'autres mesures d'accompagnement allant de la création de zone 30 ou de zones de rencontre au soutien associatif sont incluses dans le plan parisien.

Il est à noter que la ville espagnole de Pontevedra a adopté une démarche similaire pour promouvoir la marche à pied : ce sont les itinéraires piétons qui sont représentés sous la forme d'un plan de métro. Les distances en temps et kilomètres entre les différents centres d'intérêt de la ville y sont clairement identifiées⁵⁰.

Pour aller plus loin : longue distance et intermodalité

Le vélo peut aussi être un moyen de communication entre différentes villes, relativement éloignées. Les Pays-Bas, le Danemark ou encore l'Allemagne sont pionniers dans ce domaine⁵¹. Depuis la fin des années 1990, s'y développe une politique de liaisons cyclables interurbaines en site propre. Aux Pays-Bas, l'avenir est même au renfort du confort de la circulation, puisque sont actuellement en projet des pistes interurbaines dotées de panneaux mobiles de protection contre le vent ou encore de bornes de rechargement pour vélos électriques.

La question de l'intermodalité est également fondamentale lorsque l'on parle de trajets relativement longs. Le vélo est un excellent moyen de se rendre à la gare mais, bien souvent, l'absence de stockage sécurisé constitue un véritable frein. Les gares hollandaises ont depuis longtemps trouvé des solutions à très grande échelle. En Île-de-France, les abris Véligo s'inscrivent dans la même philosophie mais pour des dimensions plus réduites : cela, comme les exemples italiens et espagnols montrent bien que le développement du vélo n'est pas l'apanage strict de certains pays d'Europe du Nord aux traditions cyclistes spécifiques. Les différents exemples analysés tendent également à attester que le développement du vélo doit s'effectuer avec une logique d'écosystème : les liens avec d'autres réseaux de transport comme avec les différentes activités et fonctionnalités du territoire sont des clés de réussite essentielles.



Un exemple d'intermodalité avec un parking à vélos directement relié aux quais de gare Houten, Pays-Bas⁵²

Photo : liaisonsurbaines.com – Agence SIAM Conseils

La région Île-de-France dans le cadre de son plan vélo adopté en 2018 met en avant la pratique utilitaire du vélo en développant infrastructures, stationnement (stations véligos) et nouveaux services (création d'un calculateur d'itinéraires cyclables intégré à l'application viaNavigo...).



Station Véligo à Sartrouville

Photo : Emilie Loreaux/Picturetank

• Le plan piéton de Strasbourg : fluidité et continuité

Le plan piéton de Strasbourg, qui couvre la période 2011-2020⁵³ propose une série d'actions très précises pour favoriser le développement de la marche en ville. Dix recommandations ont été formulées. Leur similitude avec les expériences sur le vélo montre bien que le développement des

circulations douces doit dépendre d'une démarche globale, visant à penser la ville en fonction des besoins du piéton (ou du cycliste) et non pas à mettre en place une logique palliative ayant pour but de garantir un confort minimal aux usagers non motorisés.

⁵⁰ Edouard Malsch, Metrominuto, un bon plan pour les piétons, Urbanews 2013 <https://www.urbanews.fr/2013/03/13/30475-metrominuto-le-bon-plan-pour-les-pietons>

⁵¹ Renate Van der Zee, L'Allemagne construit la plus grande autoroute cyclable du monde, *Reporterre*, février 2017 <https://reporterre.net/L-Allemagne-construit-la-plus-grande-autoroute-cyclable-du-monde>

⁵² Justine Leleu, Préparation de notre voyage en Hollande – Houten : la ville du vélo, *Liaisons urbaines*, 2014 <http://www.liaisons-urbaines.com/preparation-de-notre-voyage-en-hollande-houten-la-ville-du-velo/>

⁵³ Plan piéton de la ville de Strasbourg, <https://www.strasbourg.eu/plan-pieton>

À l'image de ce qui est fait pour le vélo, la question de la continuité se trouve être particulièrement importante. L'une des orientations préconisées est, en effet la création de cheminements magistraux reliant des points importants de la ville distants, entre eux, de moins de deux kilomètres. Cela montre l'importance de la lisibilité du réseau. Affectés par un passé où les modes doux n'avaient souvent, en matière de voirie, qu'une place relativement marginale, les processus de planification doivent marquer de façon très significative la présence des piétons et des cyclistes sur la voie publique. La métropole alsacienne va même au-delà de cette ambition de signalisation et préconise, dans sa charte d'aménagement des espaces publics, de consacrer 50 % de l'espace entre deux façades aux vélos et piétons.

Une autre préconisation notable concerne le maillage de voirie publique. Il est recommandé de tendre vers une trame viaire praticable à pied la plus fine possible, avec au maximum 100 mètres entre deux voies. C'est-à-dire que les îlots urbains doivent être compacts. Il est en effet peu recommandé, dans l'optique de promouvoir la marche, de favoriser l'émergence de parcours monotones, longeant de grandes emprises foncières. Cela renvoie d'ailleurs à la réflexion sur la perméabilité des grandes infrastructures sportives que nous développons également dans cet ouvrage.

Le plan strasbourgeois préconise la réalisation de différents éléments de pédagogie et de communication. Le développement des réseaux de pédibus (ramassage scolaire pédestre) est encouragé. On notera aussi l'importance des éléments d'agrément et de communication, ce qui fait écho à d'autres territoires (Plaine Commune (93) ou Lyon) qui ont, par exemple, débouché sur des réalisations artistiques lumineuses permettant un éclairage attractif pour des lieux qui, à priori, ne l'étaient pas, comme des tunnels ou des parcs pouvant générer, la nuit, un sentiment d'insécurité.



Cheminements piétons, parvis de la gare de Strasbourg

*Photo : Jean Isenmann/ADEUS – Architecte : Jean-Marie Duthilleul
AREP/SNCF (Agence des gares)*

• *Apprendre à conduire avec un club sportif...*

À Odense, au Danemark, le club de vélo Cykling Odense intervient dans les écoles pour promouvoir le bon usage du vélo en tant que moyen de déplacement. Il ne s'agit pas, dans un premier temps, d'une intervention sportive, mais plutôt d'une action de sensibilisation et de promotion de la sécurité routière. Les responsables du club cycliste précisent que cette action est, toutefois, très utile pour la promotion de leur activité sportive. Elle permet, notamment, de dissiper la peur des parents quant à la dangerosité de l'activité et lève, ainsi, l'une des barrières à l'inscription des jeunes dans les clubs de vélo. Plus largement, les leçons sont aussi

utilisées par le club pour effectuer des actions promotionnelles classiques. En Finlande, un club de football d'Helsinki organise un vélabus (ramassage à vélo) pour les jeunes se rendant à l'entraînement. Cette pratique existe aussi pour le cas du ramassage scolaire et est présente dans de nombreux pays, dont la France. À Louviers et Rouen, de véritables bus à pédales, propulsés par la force de tous les élèves voyageurs, ont été mis en place⁵⁴.

⁵⁴ Le vélo-bus pour préparer les enfants à se rendre à l'école à vélo, février 2017 <https://www.citycycle.com/39765-velo-bus-enfants-ecole-a-velo/>

Axe 8

Genre et aménagement sportif dans l'espace public

Des questionnements sur les liens entre le genre et l'urbanisme dans son ensemble voient le jour en France. Même si le sujet est encore balbutiant, il interroge : La ville n'est-elle finalement construite que pour les hommes et les garçons ? Pour certains chercheurs, la thématique est particulièrement présente dans le domaine du sport⁵⁵. En effet des équipements sportifs en libre accès comme les city stades ou les agrès de street workout seraient très majoritairement fréquentés par les hommes et très peu par les femmes. Constatant une surreprésentation masculine, des réflexions autour des usages et des pratiques commencent à émerger afin de favoriser la mixité sur les infrastructures sportives en libre accès⁵⁶. La mixité en elle-même est parfois remise en question et le développement d'offres spécifiquement réservées aux femmes est une nouvelle donnée à prendre en compte⁵⁷. Si on peut difficilement souscrire à une logique ségrégationniste, notamment dans l'espace public, il n'est pas interdit de réfléchir à des initiatives permettant le réinvestissement spécifique par les femmes de certains espaces. Cela peut s'accompagner d'une promotion ultérieure de la mixité.

Les femmes et le sport, histoire et stéréotypes

Les pratiques physiques et sportives sont reconnues comme des pratiques sociales et culturelles. Elles sont reproductrices de normes sociales, idéologiques ainsi que de rapports sociaux de sexe⁵⁸. Au 19^e siècle les quelques femmes identifiées comme sportives sont pour la majorité, issues de l'aristocratie, de la bourgeoisie ou de familles de rentiers⁵⁹. Faire de l'activité physique était réservé à ceux et à celles ayant du temps libre et des moyens financiers. Jusqu'au milieu du 20^e siècle le sport reste l'apanage des femmes instruites⁶⁰. Elles pratiquent aujourd'hui presque autant que les hommes même si le niveau social et d'études reste déterminant⁶¹. Le sport a longtemps été l'activité de l'homme viril et dominant⁶², ce qui apparaissait contraire à la féminité. La sexualité des pratiques amène en majorité les femmes à se tourner vers des disciplines faisant appel à la grâce

et à la douceur tandis que les sports de combat ou de contact plus physiques seraient davantage adaptés aux carrures masculines.

Un espace public encore « genré »

La répartition encore inégale des rôles au sein de la famille et notamment des tâches dites ménagères tend à diminuer le temps de flânerie des femmes dans l'espace public, qui n'est souvent investi que pour des raisons utilitaires. Cela est évidemment renforcé par le facteur sécuritaire. En Île-de-France, le sentiment d'insécurité est plus prégnant chez les femmes dans les transports en commun (51 % contre 29 % chez les hommes) ou le soir dans leur quartier (32 % contre 7 % pour les hommes)⁶³. Cette inquiétude semble avoir pour effet de les éloigner de l'espace public et des activités sportives qui s'y déroulent.

Peu de publications scientifiques analysent les questions de genre dans l'espace public. Certains urbanistes et certains responsables sportifs se sont pourtant déjà saisis ou se saisissent de cette question, à l'image de ce qui a été fait à Vienne (Autriche), ville pionnière du gender mainstreaming, afin de concevoir l'espace public autrement en tenant compte des diversités d'usages et des profils qui les parcourent. Il s'agit évidemment d'analyser les actions proposées en ce sens et d'en tirer des enseignements. Pour cela on peut prendre appui sur le *Guide-référentiel Genre et espaces publics* de la Mairie de Paris et aux entretiens menés avec des acteurs de l'urbanisme et du sport de Villiers-le-Bel.

Mixité effective et accompagnement humain

En France, la question des liens entre genre et aménagement est encore relativement nouvelle. Il semblerait que varier les typologies d'équipements proposées, afin de satisfaire le plus grand nombre de publics possibles, et favoriser, lorsque cela est faisable, les installations permettant de travailler à un encadrement de la pratique soient des orientations pertinentes. Toutefois, une fois ces axiomes établis, l'urbanisme ne peut plus être la seule réponse aux enjeux de l'égalité des genres.

⁵⁵ Marion Germa, « La ville comme espace genré », entretien avec Edith Maruéjols, *Observatoire du design urbain* <http://obs-urbain.fr/ville-espace-genre-entretien-edith-maruejols/> Yves Raibaud, la ville faite par et pour les hommes, octobre 2015

⁵⁶ Ferial Alouti, Les femmes et leur place en ville de baltimore à Bombay, *Le Monde*, janvier 2017

http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/01/21/les-femmes-et-leur-place-en-ville-de-baltimore-a-bombay_5066527_3224.html

⁵⁷ Les affranchies de la mixité, *Libération*, novembre 2017

⁵⁸ I. Courcy, S. Laberge, C. Erard et C. Louveau, Le sport comme espace de reproduction et de contestation des représentations stéréotypées de la féminité, *Recherches Féministes*, Volume 19,

Numéro 2, Université de Montréal, Canada, 2006

<https://www.erudit.org/fr/revues/rf/2006-v19-n2-rf1628/014842ar/>

⁵⁹ C. Louveau, Inégalités sur la ligne de départ : femmes, origines sociales et conquête du sport, *Clio*, Numéro 23 Le genre du Sport, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 2006, <https://www.cairn.info/revue-clio-2006-1-p-119.htm>

⁶⁰ *ibid*

⁶¹ La pratique sportive en Île-de-France, 7 ans avant les jeux, *Dossiers de l'IRDS*, décembre 2017, n°37

⁶² Le sport comme espace de reproduction et de contestation des représentations stéréotypées de la féminité

⁶³ *Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France*, Hélène Heurtel, IAU-IDF, Mars 2018

L'accompagnement humain et l'action éducative restent essentiels et ils doivent nécessairement être menés concomitamment à la conception et à la production d'équipements.

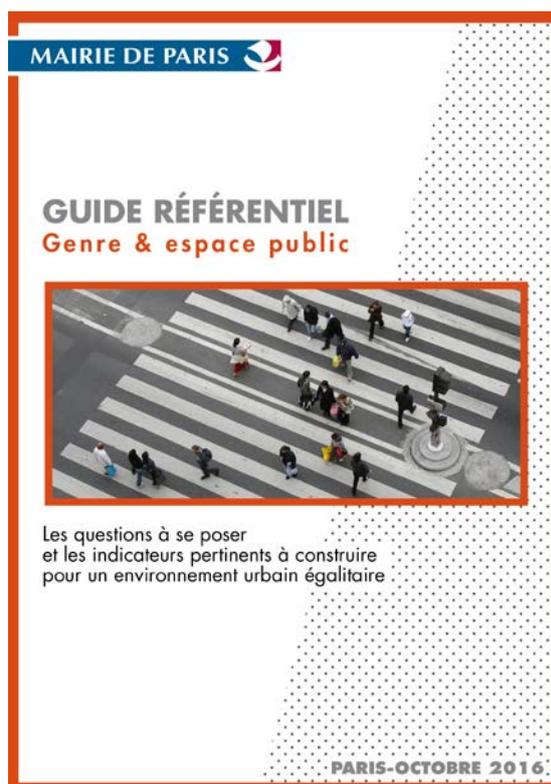
• *Genre et aménagement, un guide référentiel à Paris*

Dès l'introduction du guide référentiel de la ville de Paris, publié en 2016, la question du genre est posée en termes relativement clairs. Reprenant des chiffres similaires à ceux que nous avons pu évoquer en introduction, la municipalité indique que les femmes et les hommes ont un usage et un rapport différencié à l'espace public et que, généralement, cet espace public est ou a été largement pensé avec un prisme masculin. Elle recommande notamment une écoute spécifique de la parole des femmes, lors des travaux de concertation dans le domaine de l'urbanisme.

Les APS sont traitées comme un sujet à part entière dans ce guide. Les préconisations portent notamment sur la nécessité de demander aux organismes sportifs de fournir des statistiques sexuées lors de leurs demandes de subvention, afin d'évaluer la place véritable des femmes dans la pratique. Ces éléments relativement généralistes sont complétés par des préconisations d'aménagement plus détaillées pour les espaces publics.

Bien qu'insistant sur la suroccupation relative des espaces sportifs en libre accès par les hommes (les city-stades sont cités comme représentatifs de cette tendance), le guide ne semble pas préconiser une construction correctrice d'équipements fréquentés majoritairement par les femmes. L'accent est plutôt mis sur la mixité des activités :

- Favoriser les activités qui attirent un public mixte (exemple : la danse ou des sports peu marqués hommes-femmes, tels badminton, volley ball, agrès, etc.) ou encore le « street art » mixte.
- Déployer un éventail de sports plus variés et plus paritaires en pratique libre dans l'espace public et mettre en place les installations nécessaires.



Guide référentiel : Genre et espace public de Paris

Crédit : Mairie de Paris

• Villiers-le-Bel, prémices d'un urbanisme inclusif

La ville de Villiers-le-Bel constitue un exemple intéressant d'urbanisme sportif attentif au genre. Cette commune a, en effet, décidé de prêter une attention toute particulière à cette question. Un partenariat a notamment été établi avec l'association Genre dans la ville. Les thématiques traitées sont diverses et vont des aménagements extérieurs à des réflexions sur la conception des appartements. Les équipements sportifs sont pris en compte dans une optique inclusive, où l'urbanisme est l'un des moyens de la réussite mais sûrement pas le seul.

Ainsi, lors de l'aménagement d'un espace en bordure d'un quartier en rénovation urbaine, la Ville a pu concevoir et faire naître un espace multi activités, comprenant un gymnase, des machines de fitness et un terrain de football en accès libre (espace Mandela). Des séances de coaching y sont proposées, notamment pour les filles ayant envie de pratiquer le football. Parfois, ces séances débouchent sur de la pratique mixte. Dans la discussion avec les services du sport et de la rénovation urbaine de Villiers-le-Bel nous avons pu mesurer l'importance de l'encadrement et de l'accompagnement des pratiques. L'égalité des genres se construit avant tout par l'incitation à la pratique mixte et, plus largement, par un ensemble d'actions éducatives. L'activité qui est pratiquée sur les équipements a au moins autant d'effet que les équipements eux-mêmes. Néanmoins, quelques leçons peuvent être tirées de l'espace Mandela. Bien qu'étant en accès libre, le terrain de football construit à des dimensions plus importantes que bon nombre de city-stades ce qui y facilite l'organisation d'activités encadrées, qui peuvent être d'excellentes rampes de lancement pour la mixité des pratiques. De plus des agrès de fitness permettant des pratiques d'entretien relativement douces sont venus compléter une offre plutôt orientée vers les sports collectifs, augmentant ainsi la variété des possibilités offertes par le lieu. Ces orientations permettent aussi de prendre en compte d'autres enjeux que le genre : l'âge est parfois un facteur

limitant pour l'accès à certaines installations sportives. Offrir une diversité dans les niveaux de pratique proposée (du plus facile au plus difficile) doit aussi figurer parmi les exigences adressées aux aménageurs sportifs.

Le projet est en construction, mais la question du genre irrigue bon nombre de réflexions, à l'articulation entre le logement, les espaces publics, les équipements. Dans cette perspective, une réflexion particulière a été initiée sur le réaménagement de la cour de l'école du quartier de la Cerisaie, afin de questionner la position centrale du terrain de football, les entraves qu'il peut causer aux autres usagers et penser le lieu, en travaillant sur des activités mixtes notamment, pour que les jeunes filles ne soient pas reléguées à ses confins.

Cette démarche d'inclusion du genre est inscrite dans le cadre du PIA (programme d'investissements d'avenir) *Ville durable et solidaire* porté par l'Anru. Elle devrait permettre de mettre à la disposition des futures maîtrises d'œuvre des cahiers de prescriptions pour le logement et les espaces publics, qui inscriront des préconisations « égalitaires ».



Espace Nelson Mandela à Villiers-le-Bel

Photo : Ariel Arias / Villiers-le-Bel

• *L'exemple autrichien*

Les éléments parisiens renvoient à l'expérience de Vienne⁶⁴. Depuis le début des années 1990, la ville autrichienne s'est posée la question du genre dans les aménagements publics. Si les premiers travaux relevaient des enjeux de sécurité, les installations sportives en accès libre ont reçu un traitement spécifique. En 1996 et 1997 la municipalité a constaté que, après l'âge de neuf ans, les filles se faisaient de moins en moins nombreuses dans les parcs publics. Si un groupe de filles et un groupe de garçons étaient en compétition pour un même espace, le groupe masculin semblait systématiquement l'emporter. En 1999 deux parcs ont été remodelés à titre d'essai. L'installation de terrains de volley-ball et de badminton ainsi que la création de cheminements plus lisibles ont contribué

à l'émergence quasi-immédiate de fréquentations plus mixtes.

De tels raisonnements constituent une des approches visant à contraster les inégalités. S'il n'est pas affirmé qu'il existe des installations « pour les femmes », il est clairement indiqué que certaines pratiques favorisent la mixité. Les sports de filet, et tout particulièrement les sports de raquette ont, depuis longtemps, une solide tradition de pratique mixte. En tennis et en badminton, les doubles mixtes sont présents jusqu'au plus haut niveau.

⁶⁴ Clare Foran, How to design a city for woman, Citylab, septembre 2013

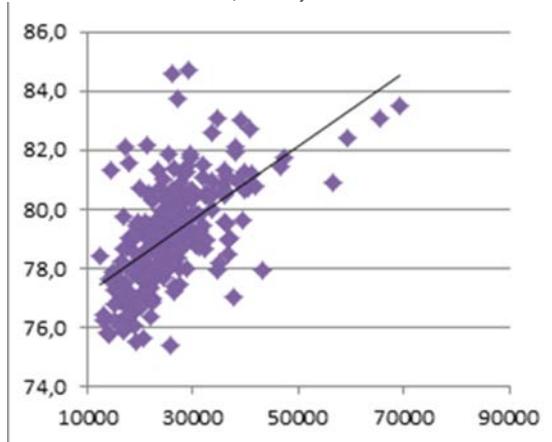
<https://www.citylab.com/transportation/2013/09/how-design-city-women/6739/>

Axe 9

Agir pour une plus grande équité dans la pratique de l'activité physique, le cas de la politique de la ville

En Île-de-France, si l'espérance de vie en bonne santé est globalement élevée, on observe de profondes inégalités d'un canton à l'autre, où les écarts peuvent atteindre jusqu'à dix ans. Dans ce paysage contrasté, les quartiers politiques de la ville franciliens polarisent l'enjeu crucial de l'aggravation des inégalités sociales et territoriales de santé.

Espérance de vie chez les hommes en fonction du revenu médian des cantons (cantons de plus de 20 000 habitants; 2010)



Traitement ARS IDF, 2017

La prévalence de maladies chroniques potentiellement impactées par les caractéristiques de l'environnement urbain comme le diabète de type 2, l'obésité, les maladies cardiovasculaires ; couplée à un cadre urbain délétère, une pratique d'activité physique et sportive plus faible et plus contrainte et une plus grande imperméabilité face aux campagnes de prévention et de promotion de la santé, seraient des facteurs explicatifs de cette situation préoccupante. Face à ces constats et aux données objectives d'écarts sanitaires, les pouvoirs publics doivent se mobiliser sur ces territoires plus que d'autres.

Retour sur les inégalités de santé en Île-de-France : quel état des lieux ?

Nous l'évoquons en introduction : l'état de santé d'une personne est influencé par plusieurs facteurs d'ordre socio-économique en interdépendance avec l'environnement et son comportement individuel. Parmi ces déterminants, l'origine et l'environnement socio-économiques sont l'une des principales

causes des inégalités en santé, à l'origine d'écarts importants enregistrés au sein d'une même région. Les chiffres sont clairs, au fil des rapports annuels de l'ONZUS⁶⁵ : le surpoids est plus important dans les quartiers prioritaires (+ 6 points), et l'obésité y est plus fréquente (+ 3 points) (le manque d'activités physiques et une forte sédentarité y étant fortement corrélés). Cette situation est d'autant plus préoccupante que les populations les plus fragiles socio-économiquement sont caractérisées par un cumul de vulnérabilités : elles sont également soumises à de plus fortes nuisances environnementales, ont un plus faible recours aux soins et au système de santé.

Pour réduire ces écarts de santé, l'Agence régionale de santé Île-de-France déploie une politique d'action et de contractualisation pour accompagner les territoires les plus précaires : à travers notamment les contrats locaux de santé et les ateliers santé ville (ASV), qui constituent un cadre de déploiement des actions de promotion de la santé et de l'activité physique dans les territoires de la politique de la ville.

Une pratique du sport et un recours aux mobilités actives plus faibles et polarisés sur certaines catégories d'usagers

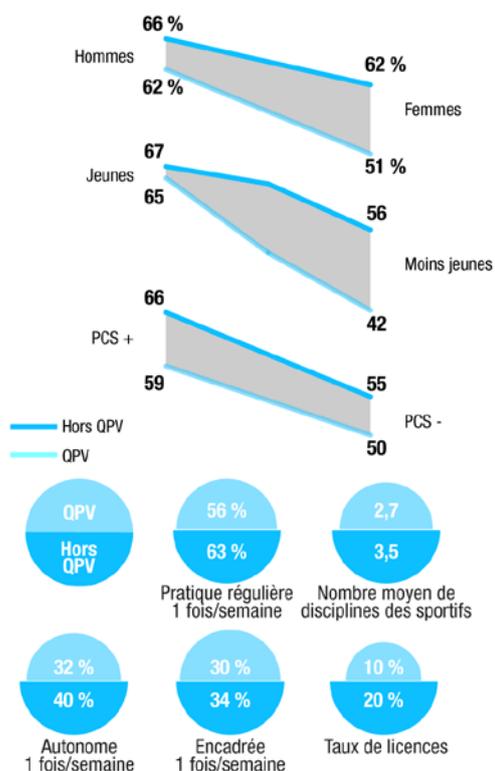
À l'échelle nationale, 63,2 % de la population adulte pratique quotidiennement l'équivalent de 30 minutes de marche par jour, recommandées par l'OMS. Dans des territoires historiques de la politique de la ville, comme Saint-Denis, cette moyenne est de 48,1 %. Lorsque l'on analyse les principaux facteurs associés à la sédentarité, on identifie l'avancée en âge, le surpoids... mais également le chômage, le faible niveau éducatif et des facteurs liés à l'environnement socio-économique (comme le fait de fréquenter un établissement scolaire situé dans un réseau d'éducation prioritaire +).

La pratique sportive est plus faible dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), et ce quel que soit l'indicateur pris en compte. À âge, sexe et catégorie socioprofessionnelle équivalents, un habitant d'un QPV aura toujours une probabilité moins élevée d'être sportif qu'une personne qui réside en dehors d'un QPV. Sur ces territoires, les inégalités de pratique ont tendance à se renforcer selon le sexe et l'âge⁶⁶.

⁶⁵ ONZUS : Observatoire national des zones urbaines

⁶⁶ La pratique sportive en Île-de-France, 7 ans avant les Jeux. *Les Dossiers de l'IRDS*, n° 37, décembre 2017

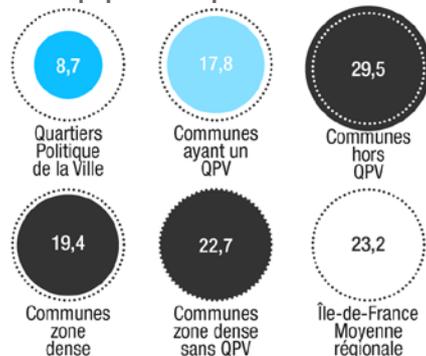
Pratique sportive au moins une heure par semaine



Source : EPSF 2007-2017 ; © IRDS/IAU Île-de-France 2017

Le taux d'équipements sportifs dans les QPV est souvent inférieur aux autres quartiers non classés prioritaires. On trouve ainsi un plus grand nombre d'équipements vétustes, une diversité d'équipements moins importante, moins de complémentarité de services (vestiaires, espaces de convivialité, etc.)⁶⁷. Les communes sans QPV ont un taux d'équipements pour 10 000 habitants de 29 contre 18 pour celles qui contiennent un QPV⁶⁸. Ces carences en équipements sportifs se conjuguent par ailleurs avec une offre de santé par souvent déficitaire (déserts médicaux pluriprofessionnels)⁶⁹.

Nombre d'équipements pour 10 000 habitants



Source : EPSF 2007-2017 ; © IRDS/IAU Île-de-France 2017

La promotion d'un urbanisme sportif en territoire QPV : vers une approche spécifique ?

L'urbanisme sportif ne peut à lui seul lever ces freins culturels, financiers et structurels. Mais pensé en tenant compte des spécificités et des besoins des publics les plus éloignés de la pratique, l'aménagement du territoire peut constituer un levier de promotion de la santé. Au-delà, il peut être le socle de la promotion de nouvelles disciplines issues des territoires de la politique de la ville qui réinterrogent l'espace public, les relations sociales et élargit le spectre de la pratique sportive : basket de rue, street workout, parkour, etc.

Les quartiers de la politique de la ville (QPV) s'inscrivent pour bon nombre d'entre eux, en lien avec la dynamique du NPNRU⁷⁰, dans des projets de requalification, de renouvellement urbain. « Cette dynamique de projet urbain », couplée à l'action continue des collectivités dans le cadre du volet santé des contrats de ville, constitue une opportunité pour mettre en place des démarches innovantes et partenariales entre aménagement urbain et santé. La mise en place d'une dynamique d'urbanisme sportif dans ces territoires répond à un impératif de santé publique de coller aux plus près des besoins et spécificités de ces territoires. Cet urbanisme doit ainsi être encore pensé en tenant compte des particularités des publics et des QPV :

- la surreprésentation de publics atteints par des pathologies chroniques comme le diabète et l'obésité ;
- la faible diversité des équipements avec une surreprésentation de terrains multisports de proximité ;
- la diversité de populations et d'origines ; et les besoins pour des pratiques sportives spécifiques (cricket, shooting volley-ball) ;
- le délaissement des certains espaces publics et l'appropriation de lieux et équipements par certains groupes sociaux ;
- le manque d'équipements sportifs, et les contraintes financières des ménages impliquant une réflexion renforcée sur les parcours sport-santé, l'urbanisme transitoire et les logiques de proximité.

⁶⁷ « L'offre d'équipements sportifs et les freins à la pratique dans les zones urbaines sensibles » CREDOC, *Collection des Rapports*, septembre 2014

⁶⁸ *Vers un schéma régional de développement des activités physiques et sportives en Île-de-France ; Phase 1 : diagnostic problématisé*, 4^e trimestre 2017, DRJSCS, IRDS.

⁶⁹ *Les déserts médicaux en Île-de-France, de quoi parle-t-on? Quels leviers d'action ?* mars 2018. ORS Île-de-France

⁷⁰ Nouveau programme national de renouvellement urbain : NPNRU

• Répondre aux enjeux sanitaires et favoriser la pratique sportive : l'exemple de la démarche « Pour la santé, je bouge dans mon quartier » à Saint-Denis

La recherche-action « Pour la santé, je bouge dans mon quartier » a débuté à Saint-Denis en 2013 sur le quartier Floréal-Saussaie-Courtille, quartier prioritaire de la politique de la ville. Face aux constats d'un manque notable de pratique de l'activité physique dans le quartier et la présence forte d'usagers en surpoids, la maison de la santé s'est donnée pour objectif d'augmenter la proportion de pratiquants d'au moins 20 % afin de limiter la survenue de maladies chroniques.

Un projet de promotion de la santé empreint d'une forte ambition sur l'aménagement du territoire

La recherche action menée par la ville de Saint-Denis positionne l'aménagement urbain comme l'un des principaux facteurs favorables à la pratique d'une activité physique. La réalisation d'un plan piéton afin de développer la « walkability »⁷¹ dans les rues du quartier, a fait l'objet d'un travail approfondi afin de proposer des trajets courts et agréables dans le but de limiter l'usage des transports et de favoriser la marche à pied. Ces travaux ont été repris dans le plan marche de l'EPT Plaine Commune à l'aide d'une signalétique uniforme sur le territoire de l'agglomération. Des agrès sportifs ont également été installés dans le quartier en tenant compte des appréciations des habitants sur le lieu d'installation. Trois agrès sont destinés aux jeunes et aux sportifs confirmés tandis que trois autres sont destinés à des personnes sédentaires ou ayant une pratique d'activité physique rare. Rapidement, ces agrès en libre accès ont rencontré un grand succès auprès d'un public élargi, différents profils de personnes s'y rencontrent, pratiquent et participent au renforcement du lien social sur le quartier, et à la réappropriation d'espaces publics auparavant délaissés.

La démarche de la maison de santé de Saint-Denis valorise la pratique d'une activité physique autonome au quotidien, avec en ligne de mire l'objectif des 30 minutes recommandées par l'OMS. En parallèle du travail sur la marche à pied et les agrès, une piste cyclable traversant le quartier et le reliant au gymnase de la Courtille a été réalisée.

En parallèle, face à l'engorgement des structures sportives, réservées plus largement aux scolaires qu'aux quartiers hors politique de la ville, la maison de la santé a mis en place une démarche pour ouvrir

la pratique d'activité physique et sportive dans des médiathèques, des petites salles d'activités ou des maisons de quartier, tandis que la marche nordique s'exerce au parc Georges Valbon. L'exemple de cette opération montre comment des espaces a priori inadaptés à la pratique d'activité physique et sportive peuvent être détournés de leurs usages d'origine.

Un développement de la pratique, notamment chez les usagers les plus éloignés

Les premiers résultats de cette initiative sont plutôt concluants. En effet, en 2015, 63,5 % des habitants entraient dans les recommandations de l'OMS contre 48,1 %. Chez les femmes, les résultats ont été les plus impressionnants, passant de 40,3 % pratiquants 30 minutes d'activité physique par jour en 2013 à 60,3 % en 2015. Chez les moins de 60 ans, l'amélioration est similaire, de 46,6 % de pratiquants en 2013 à 66,1 % en 2015. L'importance de la communication semble avoir été déterminante dans sa réussite. La maison de la santé a mis en place des moyens d'information et de sensibilisation conséquents. Ainsi, elle estime qu'environ 3 000 personnes ont été directement touchées par la campagne ce qui a permis de mieux informer sur les bienfaits de la pratique physique. Finalement, cette opération qui ne devait durer que deux ans perdure encore aujourd'hui et elle s'est étendue à trois nouveaux quartiers de Saint-Denis.



Pistes d'escrime temporaires

Photo : Maison de la Santé de Saint-Denis

⁷¹ La walkability se définit sur un espace où l'aménagement urbain permet de circuler à pied sans danger, où les commerces et les

lieux de vie sont accessibles dans de bonnes conditions. C'est un lieu où il est agréable de flâner.

• *L'espace Nelson Mandela, la référence sportive du programme national de renouvellement urbain (PNRU)*

Dans le cadre du PNRU impulsé par l'Anru ces dix dernières années, le quartier Cerisaie à Villiers-le-Bel s'est mué en laboratoire de l'urbanisme sportif à travers l'aménagement de l'espace de loisirs sportifs « Nelson Mandela » que nous évoquions précédemment. Constitué d'un terrain de foot synthétique, des machines en plein air et de terrains multisports, le projet de renouvellement urbain fut le théâtre du déploiement d'une vaste offre sportive. Cette démarche fut attentive aux besoins et aux spécificités locales des pratiques, en permettant d'y installer des terrains pour l'exercice du volley pakistanais.

Au-delà de la mise à disposition de nouveaux équipements et lieux de pratiques, le succès du projet beauvillésois s'articule autour de la notion d'ouverture : les gymnases/salles multisports, terrains de sports collectifs sont en libre accès le week-end, et en accès facilité le soir, à tous les publics et toutes les pratiques, à tel point qu'ils attirent des habitants de communes alentour. La ville réaffirme le principe de mettre à la disposition un « équipement de proximité » par quartier, facilement accessible, qui ne soit pas uniquement réservé au sport et à la compétition.

La ville a ainsi été gagnée par la fièvre sportive : *on nous demandait d'implanter des machines en plein air aux quatre coins de la ville, de créer des parcours santé pour relier cet espace de loisir sportif au parc des sports en passant par le parc qu'on crée*, précise Maya Cazin, responsable du projet de renouvellement urbain. Progressivement, le sport devient le fil conducteur d'une partie du projet de renouvellement urbain pour créer des cheminements et mailler un espace vert à un autre.



Le sport fil conducteur du renouvellement urbain

Photo : ville de Villiers-le-Bel

• *Le programme Alvéole, une incursion du vélo au cœur de l'habitat social*

Le programme Alvéole, déployé sur l'année 2016 et 2017 par la FUB (Fédération des usagers de la bicyclette), avec une mobilisation forte de l'Union sociale pour l'habitat (USH), visait à accélérer la création de locaux vélos équipés et sécurisés dans le parc locatif social d'habitat collectif existant via l'accès à un financement dédié et à accompagner les ménages bénéficiant de ce local vers une mobilité autonome. Alvéole vise la réalisation de 150 locaux vélos sécurisés ainsi que l'accompagnement de 2 250 ménages par des vélo-écoles. La première convention encadrant le programme Alvéole fut signée par Habitation moderne à Strasbourg en mai 2017, permettant la réalisation de trois locaux vélos de vingt emplacements au Neuhof, quartier prioritaire de la politique de la ville. À Strasbourg, le programme s'est développé grâce à l'appui de l'Eurométropole. « Dans les quartiers d'habitat social, nous avons constaté une part modale plus faible malgré des aménagements cyclables nombreux et la présence des associations. Le programme Alvéole répond au besoin de locaux

vélos de qualité » explique Jean-Baptiste Gernet, adjoint au maire de Strasbourg, en charge des mobilités alternatives. Fin 2017, 13 projets sont en cours ou en réflexion en Île-de-France, dont quatre dans le Val-de-Marne portés par Valophis Habitat.

La FUB ambitionne de reproduire ce programme dans les années à venir : le développement d'Alvéole fait partie des 26 propositions formulées par la fédération pour promouvoir une « stratégie nationale vélo et modes actifs ».



Photo : FUB

Conclusion

Et si le sport, l'activité physique devenaient la base d'un nouveau modèle urbain et participait à inventer de nouveaux outils et réponses aux enjeux de la ville durable et inclusive ? Une nouvelle vision qui apaise la ville, favorise la création de tiers lieux pour tisser du lien social, qui améliore le bien-être des habitants et qui redonne de l'attractivité à des quartiers paupérisés.

Pour cela, il faut tendre vers une conception plus complète de la chaîne des actions à produire de manière coordonnée par l'ensemble des acteurs qui fabriquent la ville pour qu'elle soit plus saine à vivre. Professionnels de santé, de l'urbanisme, de l'environnement, du sport, de la jeunesse etc. doivent travailler ensemble au quotidien en n'oubliant pas de mettre ceux qui vivent et travaillent sur le territoire au cœur des réflexions. On rappellera ici que traiter les questions de sport et de l'activité physique très en amont dans les projets est fondamental. Les apports sportifs peuvent en effet rendre le territoire bien plus agréable pour tous.

Les idées sont nombreuses. Qu'il s'agisse de redonner de l'espace aux habitants pour qu'ils y réinventent leurs pratiques dans l'espace public ou dans des friches urbaines. Ou bien qu'il soit question d'innover dans la conception et la programmation des équipements sportifs eux-mêmes, plus ouverts sur l'extérieur, capable d'offrir de la mixité fonctionnelle. Ou encore en réfléchissant à un « urbanisme temporel », c'est-à-dire à la diversité des rythmes d'un espace donné et ces usages potentiels mais aussi à des réseaux sportifs.

Toutefois, ce renforcement de la pratique de l'activité physique dans nos villes n'aura de sens que s'il est et reste conscient des disparités de pratiques et des besoins d'éducation, d'accompagnement à destination des publics, et notamment de ceux qui sont les plus éloignés de la pratique. Le développement d'équipements et d'espaces nouveaux est essentiel mais la qualité de l'animation de ces espaces l'est tout autant.

La dynamique impulsée par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et sa dimension héritage, le récent appel à projet des liv-labs sports pour mettre en place des modalités et des lieux de pratique innovants pour les publics qui en sont le plus éloignés, mais également la nouvelle vague de signature des chartes « villes actives » du PNNS ou encore le nouveau plan national de renouvellement urbain constituent à notre sens d'importantes opportunités pour valoriser et enrichir les pistes d'actions pensées dans ce guide, à la croisée de ces différents champs de l'action publique.



**L'IRDS EST UN DÉPARTEMENT DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 2 AOÛT 1960.**

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49